



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE
ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**
pour le territoire de la Communauté de
Communes des 4 Rivières



Communauté de Communes des 4 Rivières
28, Chemin de la Ferme Salliet 74250 FILLINGES

Le présent Contrat de Relance et de Transition Ecologique convenu

ENTRE

La Communauté de Communes des 4 Rivières

Représentée par son Président, Monsieur Bruno FOREL, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 20 décembre 2020,
ci-après désignée « la Communauté de communes des 4 Rivières »,

D'une part

ET

L'Etat

Représenté par Monsieur Alain ESPINASSE, Préfet de la Haute-Savoie,
ci-après désigné « l'Etat »,

D'autre part

DEFINIT CE QUI SUIT



Préambule

L'Etat :

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

La CC4R :

La relance économique de notre pays est une priorité partagée par l'ensemble des acteurs publics en réponse à la crise sanitaire en cours, agrémentée par de nombreuses problématiques climatiques, environnementales et sociales. Alors que des moyens exceptionnels sont mobilisés tant au niveau européen qu'à l'échelle nationale, la réussite de la relance passe également par une forte mobilisation des collectivités territoriales. C'est dans cette perspective de développement durable et raisonné que la Communauté de Communes des 4 Rivières s'inscrit, en élaborant un projet de territoire cohérent faisant des spécificités rurales à la fois une force et une source d'attractivité.

Plusieurs enjeux prioritaires ont été dégagés en collaboration avec les partenaires locaux, de façon à créer un cadre commun respectueux de l'environnement et de ses habitants, tout en faisant office de levier à la transformation territoriale vers un modèle plus résilient et qualitatif.

En effet, par sa position stratégique au sein du département (entre un pôle métropolitain, une vallée industrielle et un territoire rural de montagne et touristique), la Communauté de Communes des 4 Rivières est confrontée à un accroissement de sa population et de ses besoins. Bien que désireuse d'accentuer les atouts de son territoire, la collectivité n'en est pas moins consciente de l'importance de préserver ses ressources et de promouvoir une politique de mutualisation afin de garantir la qualité de son cadre de vie sur le long terme.

De ce fait, le CRTE de la Communauté de Communes des 4 Rivières se construit autour de trois axes majeurs, définis d'après la vision prospective des élus du territoire et qui reflètent les ambitions du territoire :

- Un développement économique harmonieux
- Une cohésion territoriale et sociale sans atteindre l'individualité communale
- Une transition écologique et énergétique sans compromettre l'équilibre social

Chacun de ces axes est décliné en orientations regroupant diverses actions intrinsèques au développement durable du territoire.



Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de la Communauté de Communes des 4 Rivières, autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération sur le territoire dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé. Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure pour et par les acteurs locaux. Il est évolutif et pluriannuel, allant jusqu'à 2026 au maximum.

Ce contrat fera également l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

1.1 Présentation synthétique du territoire signataire :

Le territoire de la Communauté de Communes des 4 Rivières et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

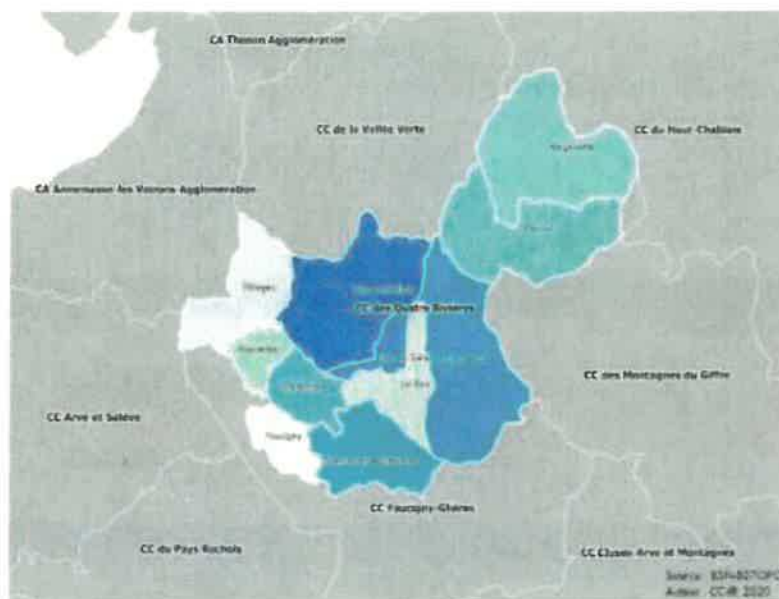
La Communauté de communes des 4 rivières a manifesté, début 2021, son intention d'élaborer, sur son périmètre intercommunal, un contrat de relance et de transition écologique.

Un Protocole d'engagement, document cadrant la méthode d'élaboration du CRTE et l'organisation de la gouvernance du futur contrat a été approuvé par délibération du conseil communautaire en date



du 10 Juillet 2021 et signé le 01 Septembre 2021. Celui-ci est annexé – Annexe 1 – au présent contrat dont il constitue la base.

Le Territoire :



Territoire important en surface : 135 km², et composé de 11 communes (Faucigny, Fillonges, La Tour, Marcellaz, Mégevette, Onnion, Peillonex, Saint-Jean de Tholome, Saint-Jeoire, Ville-en-Sallaz, Viuz-en-Sallaz), la Communauté de Communes des 4 Rivières oscille entre un vaste espace de campagne et de moyenne montagne, inséré entre une agglomération urbaine et un pôle touristique montagnard fort.

Cette identité riche génère également des difficultés dans son exigence à répondre aux requêtes d'une population locale en croissance, et la mise en place d'échanges entre les différents pôles d'attraction, tout en respectant ses atouts naturels et la cohérence de son projet de territoire.

Par ailleurs, la Communauté de Communes des 4 Rivières promeut avec vigueur la cohésion territoriale et la solidarité au sein de son espace, en valorisant les particularités des communes qui la composent (lieux de passage importants, espaces ruraux, tourisme de moyenne montagne...).

Ses compétences s'articulent autour de trois axes :

- L'EPCI en soutien des actions communales :

Comprenant : l'urbanisme – le soutien juridique – mise en commun des fonctions supports – la construction et l'entretien des équipements sportifs et culturels – les actes administratifs – les bibliothèques.

- L'EPCI porteur d'actions à l'échelle intercommunale :

Comprenant : L'eau et l'assainissement – les déchets – la petite enfance – la Culture – l'Action sociale – les ENS – l'Agriculture – les sentiers de randonnée – la promotion touristique – les mobilités douces – le développement et la gestion des ZAE – l'aménagement des aires d'accueil des gens du voyage.

- L'EPCI comme entité représentante du territoire au sein d'un système territorial plus large.

Notamment à travers ses conventions partenariales avec les nombreux syndicats opérant sur le territoire (Eau, SCOT, Transport...), ainsi qu'avec les associations, les établissements d'intérêt général, le Département et les services déconcentrés de l'Etat.

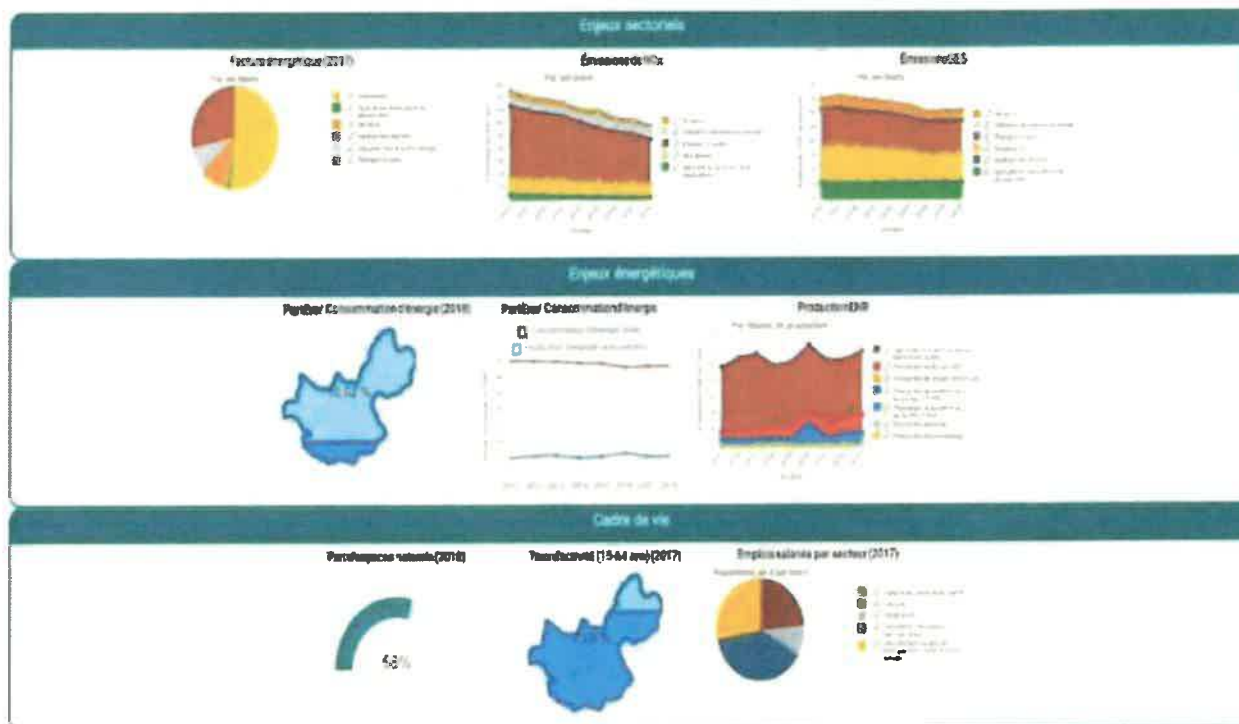


Le territoire en chiffres et en cartes :

Nombre d'habitants

Indicateurs	CC des Quatre Rivières	France
Population au dernier recensement (habitants)	19 159	66 524 339
Densité de population (habitants au km ²)	141,9	105,1

Source : Insee, RP – 2017



La Communauté de Communes des 4 Rivières s'est engagée dans la réalisation d'un projet de territoire, présenté en Conseil communautaire le 21 décembre 2021. Celui-ci est amendable et soumis aux diverses réflexions des élus du territoire avant son approbation définitive d'ici la fin du premier trimestre 2022. Ce projet de territoire est pour notre communauté de communes et les 11 communes qui la composent, une opportunité de retranscrire des volontés politiques et d'élaborer un plan d'action pluriannuel en adéquation avec l'évolution souhaitée pour le territoire. Les enjeux et orientations stratégiques de ce document sont en corrélation avec ceux et celles inscrites dans le cadre du CRTE, dans une visée de réponse cohérente aux objectifs fixés.

Le contenu du projet de territoire en cours de validation se trouve en annexe 5 du présent contrat sous le nom « ANNEXE 5 - Projet territoire en cours ».



1.2 Des enjeux à prendre en compte pour définir le projet de territoire

Plusieurs enjeux ont été identifiés à partir d'un diagnostic présenté en annexe 2. Cette analyse a vocation à amener le territoire à se positionner sur des actions/projets leviers. Le développement structuré et soutenable de la communauté de communes se fera en prenant en compte les phénomènes analysés suivants :

- Augmentation croissante de la population et de ses besoins qui influent fortement sur : (i) le trafic routier, (ii) la consommation d'énergie, (iii) le foncier, (iv) le développement des équipements et des structures d'accueil ;
- Proximité d'un pôle urbain suisse, attractif en termes d'opportunités professionnelles et pécuniaires, qui accroît l'effet pendulaire de la CC4R et le risque de devenir un territoire dortoir ;
- Diversité des identités communales (zones de montagnes, plaines, villages, petites villes...) et mutation des paysages et du maillage territorial à prendre en compte dans les modalités de collaboration entre communes ;
- Adaptation aux changements climatiques et aux nouvelles normes énergétiques ;
- Préservation de l'environnement et de la biodiversité grâce notamment à des politiques agricoles raisonnées participant de l'attractivité du territoire.

Le détail de ces enjeux se trouve en annexe 2 du présent contrat sous le nom « ANNEXE 2 - ANALYSE DES ENJEUX DU TERRITOIRE ».

Article 2 – Ambition du territoire de la Communauté de Communes des 4 Rivières

Le projet de territoire est en cours d'élaboration. Il s'articulera avec le projet de CRTE. La version présentée en annexe 5 est l'aboutissement d'un travail prenant en compte les démarches de planification existantes récentes. Cette version sera complétée et actualisée.

Construire un projet de territoire ne pouvait se faire sans l'identification et la compréhension des enjeux de celui-ci ainsi que la valorisation des dynamiques en place. Il s'agit avant tout de répondre aux exigences organisationnelles, économiques et environnementales, qui sont au centre de la démocratie locale.

C'est donc une véritable stratégie d'action, organisée autour des compétences de la Communauté de Communes des 4 Rivières, articulée à celles de ses communes membres pour une action efficace et cohérente.

C'est en 2020, malgré les difficultés conjoncturelles, que naît la démarche de projet de territoire. En effet, la volonté étant de développer un sentiment d'appartenance à un périmètre commun. C'est dans cette optique que des groupes de travail se sont formés au sein de commissions thématiques afin de relever les caractéristiques du territoire, ses atouts, les points de vigilance et les orientations à suivre. D'une vision politique, s'amorcent des partenariats et des projets ambitieux dont certains seront au cœur de ce CRTE construit autour de trois axes majeurs :

- **Un développement économique harmonieux ;**
- **Une cohésion territoriale et sociale sans atteindre l'individualité communale ;**
- **Une transition écologique et énergétique sans compromettre l'équilibre social.**



Article 3 – Les orientations stratégiques :

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire en cours d'élaboration et les divers documents de vision prospective et d'aménagement du territoire. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Orientation 1 : La communauté de communes en soutien des actions communales

O.S 1 : Valoriser les dynamiques du territoire :

Ainsi, les dynamiques territoriales et leur équilibre seront mis en lumière. Cette ambition exige de réadapter des projets aux enjeux émergents. Aussi, des soutiens, aux actions communales seront apportés.

O.S 2 : La mise en réseau, la mutualisation et le développement de l'offre de services pour créer un cadre commun :

La cohésion et le rapport aux entités publiques sont étroitement liés à l'accès aux services que le territoire peut offrir à ses habitants. Pour la création d'une identité territoriale, il est essentiel de penser au-delà des limites communales et parfois même intercommunales. L'offre de services s'étoffe alors en mutualisant certains équipements, services et ingénierie, en jouant sur la mobilité ou encore en profitant des possibilités distancielles du numérique.

Orientation 2 : Des services publics pour les habitants du territoire intercommunal

O.S 1 : Inscrire la CC4R dans la transition écologique :

L'attractivité de la CC4R et sa résilience dépendent aussi de l'engagement direct des communes qui la composent et de l'intercommunalité elle-même dans la transition écologique.

La problématique des déchets, notamment, est une étape cruciale en termes d'écologie et de développement durable. En effet, face aux contraintes économiques, la CC4R a décidé de s'orienter vers une politique d'usage plus efficace, de gagner en autonomie, en efficacité et en qualité de services en s'affranchissant des contraintes liées aux prestataires. Seront également favorisés l'utilisation des mobilités douces, la production d'énergie renouvelable et la réhabilitation des passoires énergétiques.

O.S 2 : Aménager les villages et les cœurs de village pour renforcer et améliorer la capacité d'accueil des nouveaux habitants du territoire :

La CC4R connaît ces vingt dernières années une dynamique démographique positive. Outre une natalité croissante, cette augmentation repose principalement sur les nouveaux arrivants. En effet, le territoire se compose de particularités – tourisme de moyenne montagne, zones rurales préservées, proximité d'un grand pôle urbain, zone frontalière – qui mettent en exergue son attractivité. Par ailleurs, suite à la crise sanitaire et avec une expansion du télétravail, il faut s'attendre à un accroissement des installations au sein des communes rurales de la CC4R.

Dès lors, le défi pour le territoire est de réussir à accueillir cette croissance résidentielle sans détériorer l'écrin environnemental et en proposant une politique foncière, de logement, d'urbanisme et de services publics adaptés. Il est, par ailleurs, indispensable de favoriser le lien social et renforcer le commerce de proximité.

Orientation 3 : Un développement des aménagements pour le territoire

O.S 1 : Maîtriser l'évolution du territoire en tenant compte des spécificités environnementales et agricoles :



Le territoire de la CC4R abonde de ressources naturelles et de compétences en matière d'agriculture. Cette dernière façonne les paysages et les alpages du territoire : il est donc impératif de trouver et d'asseoir l'équilibre entre la préservation et la valorisation de l'environnement (nombreux espaces sensibles recensés) Seront donc menées des actions importantes à destination de l'agriculture locale et du pastoralisme (Plan Pastoral Territorial), ainsi que des politiques adaptées à destination des cours d'eau, des divers ENS. Par ailleurs, dû à une position géographique spécifique, une attention particulière sera portée à la qualité de l'air.

O.S 2 : La mobilité, un véritable enjeu de développement durable :

Véritable enjeu transversal, à la fois écologique, économique et social, la mobilité est au cœur des préoccupations du territoire. Comment réguler les flux routiers, développer une offre alternative tout en renforçant les liaisons entre les communes, voire les territoires extérieurs ?

Orientation 4 : Repenser l'échelle de la planification et de l'action intercommunale

O.S1: La culture pour tisser du lien et s'ouvrir à l'inter-territorial :

La culture est un des outils phare de cette construction d'un espace de coopération. Elle permet à la fois de jeter des ponts, d'aller vers l'Autre tout en s'appuyant sur la pluralité d'identités et la multitude d'acteurs locaux. Aussi, la Communauté de Communes des 4 Rivières a le rôle d'insuffler cette dynamique fédératrice.

O.S Transversale : La diversification du tourisme comme vecteur de transformation du territoire.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire (ambitions et orientations stratégiques) qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1. Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat déjà en cours :

La CC4R et ses communes sont déjà engagées dans différentes démarches de contractualisation avec l'État. Le CRTE a vocation à rendre lisible et plus opérant, grâce à une plus grande articulation, l'ensemble de ces démarches entreprises et futures. Le présent contrat intègre les projets cofinancés par l'Etat dans le cadre :

Contrat	Signataires / Principales parties prenantes	Echéances
PPT « Plan Pastoral Territorial »	AURA/FEADER/CD74/CC4R	2021-2023
CTL Contrat Territoire Lecture	DRAC/CC4R	2021-2023
Contrat Vert-Bleu – « Arve Porte des Alpes »	AURA /CD74 / Agence de l'Eau/SM3A/CC4R/SI du Foron du Chablais Genevois/CCAS/CCFG/CCPR/AREA/Gaillard/LPO74/ATMB/ASTERS/FC DC74	2017 - 2021
PVD « Petite ville de demain »	Etat/CC4R/Communes Viuz et St Jeoire	2020-2026



CTG Contrat Territoire Global	CAF/CC4R/commune Peillonnex	2020-2023
Natura 2000 – Massif des Voirons	Etat/ONF/ONCFS/ONB/AURA/CD74/Boège/Bonne/Bons-en-Chablais.Cranves-Sales/Fillinges/Lucinges/Machilly/Saint-André de Boège/Saint-Cergues	2012
Natura 2000 – Roc d’Enfer	Etat/ONF/ONCFS/ONB/AURA/CD74/CCHC/Bellevaux/ESSERT-Romand/La Côte d’Arbroz/Mégevette/Mieussy/Onnion/Saint-Jean d’Aulps/Taninges	2015
SAGE (doc de planification)	Etat/AURA/CD74/CC4R/CCFG/2CCAM/CCVV/CCPR/CCVC/CCPMB SRB/CCG/CAA/SIVM Ht Giffre	2018
PAEC	FEADER/AURA/CC4R/CCFG/CCAS/CCPR	2015-2022
SPPEH – Service Public de Performance Energétique de l’Habitat	CD74/AURA/ ADEME/CC4R	2021-2023
PAPI de l’Arve	Etat / SM3A	2020-2026
Plan Départemental d’Action pour le Logement et l’Hébergement des Personnes Défavorisées		
Charte d’Engagement Nouveau Réseau de Proximité	DDFIP/CC4R/Commune de St Jeoire	2020
Réalisation des opérations du Schéma départemental d’accueil et d’habitat des gens du voyage	Etat/CD74/CC4R	2019-2025
Contrat de territoire ENS	CD74/CC4R/Ayze/Bonneville/Saint-André-de-Boège	2016-2025



des Quatre Rivières		
Contrat de territoire ENS milieux alluviaux	CD74/SM3A/FPPMA74/CCMG/ASTERS	2019-2023
Contrat Global Agence de l'Eau	Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse/Comité de bassin Rhône-Méditerranée-Corse /Etat/SM3A/SAGE/AURA/CD74/Annemasse/Annemasse les Voirons Agglomération/Arâches la Frasse/CCVCMB/Cluses/2CCAM/Combloux/Les Contamines-Montjoie/CCFG/Régie des eaux Faucigny-Glières/Fillings/SIVU des Fontaines/CCG/Magland/Marnaz/Mieussy/Mégevette/CCMG/Mont Saxonnex/Nancy-sur-Cluses/O des Aravis/Onnion/CCPMB/CCPR/Passy/Reposoir/SRB/Saint-Gervais les Bains/Saint-Jeoire/Régie des eaux de Sallanches/Scionzier/SIAE/SIVOM de la Région de Cluses/SIMG/Taninges/Conseil d'Etat de Genève/ATMB/EDF Hydro/FPPMA74/Syndicat national du décolletage/Domaines skiables de France/Banque des Territoires/ASTERS	

En fonction des priorités du projet de territoire et de la volonté des partenaires, les conventions et contrats préexistants peuvent élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et être intégrés progressivement dans le CRTE. Cette intégration entraîne la mutualisation de la gouvernance, tout en conservant la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques. Les engagements financiers qu'ils contiennent sont repris dans les outils de suivi du CRTE.

Des modalités d'articulation avec d'autres dispositifs non intégrés dans le contrat (Contrat de l'Etat, moyens des opérateurs, contrat des collectivités...) pourront être précisées au fur et à mesure de la mise en œuvre du CRTE.

4.2. Validation des actions :

Les actions du CRTE sont listées dans les tableaux des annexes 3 et 4 :

- ANNEXE 3 : Liste des actions matures (83) à date d'approbation du CRTE
- ANNEXE 4 : Intentions de projet (116)

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les plans de financement seront à établir dans le cadre du CRTE.

Il est rappelé ici que l'inscription d'un projet au CRTE ne vaut pas garantie de financement de l'Etat pour le maître d'ouvrage. Les différentes structures et dispositifs de l'Etat sont sollicités directement



par le maître d'ouvrage du projet, dans le cadre défini par ceux-ci, en mentionnant l'inscription du projet dans le CRTE.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des CRTE » (Cf. article 6.3) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

4.3. Projets et actions en maturation :

Des projets, de niveaux de maturité différents, seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation avant d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur (cf article 7) à la signature, en fonction de leur comptabilité avec les objectifs du contrat et de leur faisabilité.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 7. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les actions seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 5 – Modalités d'accompagnement en ingénierie :

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Création d'un poste de « Chargé(e) de mission CRTE » :

Un poste de chargé(e) de mission a été créé et co-financé par l'État afin de faciliter l'élaboration du CRTE. La personne recrutée assure cette mission depuis le 15 juillet 2021. Ses missions principales consistent en :

- Proposer une méthodologie adaptée à la co-construction du CRTE ;
- Identifier et collecter les projets et initiatives publiques pouvant intégrer le dispositif contractuel (type d'actions, objectifs attendus, planning de réalisation, chiffrage) ;
- Rédiger le cadre contractuel permettant d'intégrer les différentes opérations ;
- Produire des indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs associés au contrat
- Procéder aux opérations de conventionnement le cas échéant ;



La répartition financière du coût de ce poste fait l'objet d'une convention présentée en annexe 6.

Article 6 – Engagement des partenaires :

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches/tableaux sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire de La Communauté de Communes des 4 Rivières assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un(e) chef(fe) de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation et correspondant de l'Etat au sujet du CRTE.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage, avec le soutien des partenaires et de l'Etat le cas échéant, à la meilleure mise en œuvre possible des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3. L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'Etat porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.



L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), l'Agence de l'Eau, etc.

6.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.



7.1. Le comité de pilotage

Un comité de pilotage (COPIL) est mis en place, sous la coprésidence du Préfet de la Haute Savoie, ou son représentant, et du Président de La Communauté de communes des 4 Rivières, ou son représentant. .

Les représentants des autres partenaires territoriaux pourront également être invités. Tous les signataires du CRTE, initiaux et futurs, sont de droit membre du comité de pilotage. En effet, d'autres acteurs du territoire pourraient être ultérieurement signataires du CRTE dans la mesure où leur participation est de nature à favoriser l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE et le déploiement territorialisé du plan de relance, compte tenu de leurs compétences et de leurs moyens de contractualisation et de financement. Le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes et le Conseil Départemental de la Haute-Savoie sont identifiés comme des partenaires majeurs et pourraient être intégrés au Comité de Pilotage.

Le préfet de la Haute Savoie - délégué territorial de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, sera responsable, au nom de l'État, de la préparation et du suivi du CRTE. Il en facilitera la bonne exécution et assurera la relation avec le préfet de région et les services régionaux de l'État compétents. Il facilitera l'intervention complémentaire des opérateurs nationaux et organismes financeurs.

Le COPIL procède aux modifications ou compléments à apporter au contrat durant sa phase de mise en œuvre. Il est chargé de définir les critères de suivi et d'évaluation au fur et à mesure de la validation des nouvelles actions intégrées au CRTE (cf. articles 8 et 9 ci-après). L'évaluation des actions, de leur mise en œuvre et de leurs effets, constituera un élément clé du pilotage du contrat.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique (COTEC) est coprésidé par les représentants de l'État et du territoire de la CC4R. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets,
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE,
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations,
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement,
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations,
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;



- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale (CLCT) qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

7.4. Le comité de partenaires

Les signataires s'accordant sur l'importance de la concertation avec les acteurs du territoire.

Ainsi les signataires s'engagent à associer à leurs travaux les partenaires utiles et à animer un « comité de partenaires » composé des représentants des institutions suivantes :

- Les représentants des opérateurs ou partenaires du développement économique du territoire,
- Les acteurs du tourisme comme le Syndicat des Brasses et les deux offices de tourisme,
- Le gestionnaire du dispositif Maison France Service de St Jeoire,
- Les partenaires associatifs concourant au développement économique (comme Initiative Genevois), social (ADMR du Môle ou Secours Catholique) et culturel (comme PAYSALP) du territoire,
- Les services de l'Etat en Haute-Savoie
- Les agences de l'Etat dont l'ANAH et l'ADEME
- La région AURA
- Le département de la Haute-Savoie
- L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
- Le SM3A et le SRB
- Les porteurs de sites Natura 2000 et ASTERS
- D'autres acteurs pouvant concourir au développement du territoire

La liste des partenaires n'est pas figée. Elle est amenée à évoluer et à être enrichie durant la mise en œuvre du CRTE. Les conditions d'association de ces acteurs au suivi du contrat et à la mise en œuvre de son plan d'action seront précisées par le comité de pilotage.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et



de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués.

Afin de disposer d'une base de données homogènes sur l'ensemble des territoires et de leur permettre de se situer par rapport aux objectifs nationaux, l'Etat a proposé la mise en place d'un socle de 13 indicateurs de suivi. Ce socle est structuré pour interroger chacun des six objectifs environnementaux :

- Lutte contre le changement climatique ;
- Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
- Gestion de la ressource en eau ;
- Economie circulaire ;
- Déchets et prévention des risques technologiques ;
- Lutte contre les pollutions ;
- Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Les valeurs des indicateurs pour l'état initial, ainsi que les objectifs pour l'année 2026 (bilan) seront précisés dans un second temps.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans maximum. Il est établi pour la durée des mandats municipaux et intercommunaux 2020-2026.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE reste un outil souple et évolutif.

Il pourra régulièrement enrichi ou amendé, a minima annuellement.

Les évolutions seront examinées et validées par le comité de pilotage.

Le CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre tous les signataires et éventuellement partenaires concernés après avis du comité de pilotage.



Il constitue le cadre de travail entre les exécutifs locaux, les services déconcentrés de l'État et les représentants des opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des territoires, Action logement, caisses de protection sociale dont la Caisse d'allocations familiales...), s'ils souhaitent s'y associer.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Communication du CRTE

Les signataires du contrat s'engagent à renforcer leurs communications respectives autour des ambitions de ce nouveau cadre contractuel et de la mise en œuvre de ses actions.

Pour chacun des projets bénéficiant de financements du plan de relance, la communication réalisée par les différentes parties prenantes fera apparaître le logo France relance avec la charte graphique définie par le Service d'information du gouvernement (SIG).

Article 14 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de GRENOBLE.

Fait à Fillinges, le - 7 AVR. 2022

Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie
Alain ESPINASSE



Monsieur le Président de la CC4R
Bruno FOREL



Sommaire des annexes

Annexe 1 – Protocole d’engagement signé

Annexe 2 – Analyse des enjeux du territoire

Annexe 3 – Liste des actions matures à la date d’approbation du CRTE

Annexe 4 – Intentions d’actions à affiner

Annexe 5 – Version provisoire du projet de territoire

Annexe 6 – Eléments sur le poste de « Chargé(e) de mission CRTE » créé spécifiquement

Annexe 7 - Orientations de l’État pour le Département de la Haute-Savoie dans le cadre de l’établissement des CRTE



ANNEXE 1

PROTOCOLE D'ENGAGEMENT

DU

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

ENTRE

L'ÉTAT

ET

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES 4 RIVIERES,

PRÉAMBULE

La relance économique de notre pays est une priorité partagée par l'ensemble des acteurs publics. Tandis que des moyens exceptionnels sont mobilisés tant au niveau européen qu'à l'échelle nationale, la réussite de la relance passe également par une forte mobilisation des collectivités territoriales.

Le Gouvernement propose aux collectivités du « bloc communal » une nouvelle méthode de contractualisation avec les contrats de relance et de transition écologique (CRTE). Ces nouveaux contrats engagent les cosignataires sur la durée des mandats exécutifs locaux. Ils sont ouverts à l'ensemble des territoires intéressés, à l'échelle d'une ou plusieurs intercommunalités.

La présente convention précise la méthode de travail définie par les signataires. La convention permet aussi aux cosignataires de s'accorder sur une première série d'actions concrètes de relance, en amont de la signature du CRTE, afin de soutenir sans attendre les actions prêtes à démarrer.

Les cosignataires s'accordent pour que ce futur CRTE de la Communauté de Communes des 4 Rivières (CC4R) favorise la réalisation d'un projet de territoire – en partenariat étroit avec la CC de la Vallée Verte - qui prenne en compte les orientations des documents de planification et de programmation notamment ceux listés ci-dessous, l'élaboration du CRTE devant lui aussi assurer leur bonne prise en compte :

- le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) « Cœur du Faucigny » en cours d'élaboration qui réunit les Communautés de Communes de la Vallée Verte, des quatre rivières, d'Arve et Salève et de Faucigny-Glières et le SCOT opposable « des 3 vallées » approuvé le 19/07/2017 ;
- les 10 Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) approuvés,

- le Schéma de Déplacement vélo de la CC4R,
- les documents et cadres de financement sur les thématiques nature, environnement et eau (volets quantitatifs et qualitatifs) dont le SDAGE et son programme de mesures, les Contrats de Bassin ou de Rivière, les Documents d'Objectifs Natura 2000 (DOCOB), les Chartes Forestières, les Arrêtés de Protection de Biotope (APPB),
- le Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat qui a fait l'objet d'un conventionnement avec le Département, la Région et l'État via l'Ademe,
- les Plans Pastoraux Territoriaux (PPT) notamment du Roc d'Enfer et les Projets Agro-environnementaux et Climatiques (PAEC) notamment de l'Arve et de la Porte des Alpes.

Dans la perspective de la signature du CRTE, les cosignataires s'engagent à travers ce protocole à partager l'information nécessaire à une vision commune des enjeux du territoire, en termes de développement économique, d'environnement, de cohésion sociale et territoriale. Les quatre grandes transitions (écologique, démographique, économique et numérique) seront développées dans le cadre de ce contrat, en y intégrant une approche transversale et cohérente des politiques publiques concernées, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, d'économie, d'emploi, d'agriculture et d'aménagement numérique, avec une double approche transversale de transition écologique et de cohésion territoriale. À ce titre, les actions engagées dans le cadre de ce contrat sont respectueuses de l'environnement, en limitant notamment fortement le recours au foncier et en respectant les équilibres en ressources et en biodiversité.

Conclu pour le 31 octobre 2021 et pour la durée restante des mandats municipaux et intercommunaux, le contrat de relance et de transition écologique doit permettre aux maîtres d'ouvrage et porteurs de projets concernés de disposer d'une visibilité sur les aides qui pourront être apportées par l'État, et le cas échéant, d'autres partenaires, pour mettre en œuvre leur projet de territoire.

Ce contrat « intégrateur » conclu entre des co-financeurs et maîtres d'ouvrage à l'échelle d'un bassin de vie, aura vocation à associer de nombreuses parties prenantes à sa préparation et à son suivi. Une attention particulière pourra être portée à l'association de représentants de la société civile.

Le CRTE restera un outil souple. Il sera régulièrement enrichi ou amendé, *a minima* annuellement, afin de demeurer évolutif. Il constituera le cadre permanent de travail entre les exécutifs locaux, les services déconcentrés de l'État et les représentants des opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des territoires, Action logement, caisses de protection sociale dont la Caisse d'allocations familiales...), ainsi que la région et le département, s'ils souhaitent s'y associer.

ARTICLE 1^{ER} : LES MESURES DE RELANCE EN AMONT DE LA SIGNATURE DU CRTE

Cette première partie du protocole d'engagement vise à définir l'accord entre d'une part, l'État et le cas échéant d'autres financeurs, et d'autre part, le territoire, sur les financements d'ores et déjà alloués pour la relance (voir listes ci-dessous et en annexe).

La signature du présent protocole n'obère pas la candidature du territoire à d'autres appels à projet ou à manifestation d'intérêt en cours ou à venir dans le cadre de France relance. Ce volet relance aura vocation à être intégré (pour rappel) au sein du CRTE.

À noter que, pour simple information, les mesures ou projets pré-identifiés par le territoire pour la mise en œuvre de son futur CRTE, qu'il envisagerait de soumettre à un dispositif du Plan de Relance pour l'obtention d'éventuels financements de l'État peuvent apparaître à l'article 2 à suivre au § 2-2 avec les autres programmes, projets ou actions identifiées par le territoire.

Mesures ou projets liés au Plan de Relance dont le financement a déjà été validé :

Les signataires s'engagent à financer, selon les modalités propres à chaque dispositif, dans la phase préparatoire du CRTE, les actions prêtes à démarrer en 2021 et ayant déjà été validées au titre d'un financement du Plan de Relance, à savoir notamment :

a- le tableau ci-dessous recense les projets financés (EPCI et communes membres) sur les crédits relance de type DSIL exceptionnelle et DSIL rénovation thermique :

Nature dotation	Projet	Maître d'ouvrage	Montant subvention
DSIL 2020 exceptionnelle	Installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du bâtiment plurifonctionnel pour auto consommation (école et services techniques et mairie)	MARCELLAZ	19 951 €
DSIL 2020 exceptionnelle	Mise en lumière de l'église	PEILLONNEX	21 458 €

b- les lauréats de l'appel à projet « Rebond » de l'Agence de l'Eau en Haute Savoie au titre du Plan de Relance (au 04/06/2021 classés par EPCI) :

Voir Annexe I jointe

c- les demandes d'aides à la rénovation énergétique des copropriétés ayant déposé un dossier au titre de MaPrimeRénov' Copropriétés relevant de mesures du plan de relance.

ARTICLE 2 : LE RECENSEMENT DES DISPOSITIFS CONTRACTUELS OU PROGRAMMES EN COURS

Les signataires conviennent de poursuivre et d'accroître, dans le cadre du CRTE, la mise en œuvre des contrats et des programmes en cours. L'exécution des contrats en cours ou la poursuite des programmes déjà engagés ne sont nullement remis en cause. Les signataires s'entendent pour effectuer un recensement des co-financements de politiques publiques et d'investissements publics au sein du territoire afin d'en assurer un suivi dans la durée et d'accroître les synergies inter-programmes.

2-1 Les contractualisations en cours

L'exhaustivité du recensement n'est pas requise au stade du protocole d'engagement mais elle sera visée pour la finalisation du futur CRTE.

Sont notamment recensées par les signataires les contractualisations suivantes :

◆ entre le territoire et l'État ou ses agences :

- le programme « Petites Villes de demain » engagé sur les communes de Saint-Jeoire et de Viuz-en-Sallaz pour la durée de 6 ans,
- la Convention Territoriale Globale signée avec la CAF en 2020 pour une durée de 4 ans,
- le Contrat de Territoire Lecture signé en 2021 avec la DRAC pour une durée de 3 ans,
- la réalisation des opérations inscrites au schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2019-2025,
- les mesures et projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC),
- le SAGE de l'Arve, le contrat de bassin versant de l'Arve et les contrats territoriaux de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse,
- le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de l'Arve
- les contrats signés avec l'ADEME, par les communes ou l'intercommunalité,
- la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi,
- le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD),
- la Charte d'Engagement Nouveau Réseau de Proximité signée le 17/02/2020 avec la DDFIP

◆ entre le territoire et d'autres acteurs ou partenaires :

- les contrats signés avec le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (notamment le Contrat d'ambition Région),
- les contrats signés avec le Conseil départemental de la Haute-Savoie (notamment Contrat Départemental Avenir et Solidarité CDAS, Contrat Territorial des Espaces Naturels Sensibles CTENS...),
- les contrats en cours au sein des 11 communes du territoire (à préciser dans le CRTE).

2-2 Les programmes, projets ou actions identifiées par le territoire

Figurent ci-dessous, pour simple information et ne valant ni engagement ni validation de l'État à ce stade, les programmes, projets, études ou actions identifiés par le territoire qu'il souhaite « porter à la connaissance » de l'État et des partenaires comme pouvant concourir à la mise en œuvre des objectifs de son CRTE. Ces actions pourront être précisées et/ou amendées lors de l'élaboration du CRTE.

Sont notamment identifiées par le territoire les actions suivantes :

- la création de la Zone d'Activités Economiques aux Tâtes à PEILLONNEX,
- la construction de la déchetterie intercommunale aux Tâtes à PEILLONNEX,
- l'animation de la Maison France Service sur la commune de SAINT-JEOIRE.

ARTICLE 3 : CONSTRUCTION DU FUTUR CRTE

Les signataires s'accordent pour élaborer un futur contrat de relance et de transition écologique qui sera constitué :

- D'une première partie explicitant les objectifs partagés de politiques publiques ;
- D'une deuxième partie consacrée aux programmes d'action opérationnels envisagés sur la durée du contrat ;
- D'une troisième partie (ou annexes financières) détaillant les financements attribués et engagés.

Des documents modèles adaptés aux orientations retenues et à l'organisation proposée en Haute Savoie ainsi que des informations utiles pour la finalisation du CRTE et ses annexes seront mis à disposition des territoires par les services de l'État.

Le CRTE sera accompagné d'un protocole financier annuel qui précisera les contributions de l'Etat et des différents partenaires locaux dans la mise en œuvre de ces actions.

L'État s'engagera, au travers du CRTE, à faciliter l'accès à l'ensemble des programmes de financement disponibles dans une logique intégratrice. Les soutiens financiers octroyés proviendront en premier lieu des mesures du Plan de relance mais également des crédits de droit commun (notamment après 2022) et des crédits contractualisés au sein du contrat État-Région ou inscrits dans des programmations exceptionnelles.

Un accès sera facilité aux dispositifs intégrés au sein des programmes opérationnels européens (en lien avec les Régions autorisés de gestion des PO Feder-Fse) et des programmes spécifiques confiés à des opérateurs nationaux ou au secrétariat général à l'investissement.

L'État recensera dans le contrat, les sources de financement des actions qu'il pourra mobiliser, soit directement, soit au travers de ses différents opérateurs et programmes. Il précisera les conditions d'accès à ces différentes sources de financement des projets. Il mobilisera de manière adaptée les dotations spécifiques de soutien aux projets territoriaux des communes composant l'intercommunalité (FNADT, DETR, DSIL, DSIL « relance », DSIL « rénovation thermique »).

Le volet financier du CRTE assure la complémentarité de l'action des acteurs publics et privés impliqués sur le territoire, en respectant les règles de répartition des compétences et de participation minimale des maîtres d'ouvrage, dans une logique de subsidiarité.

Il est entendu entre les signataires que le futur CRTE sera amendable et restera évolutif tout au long du mandat.

ARTICLE 4 : RÔLE ET COMPOSITION DU COMITÉ DE PILOTAGE

Un comité de pilotage est mis en place par le territoire, sous la coprésidence du Préfet de la Haute Savoie et du Président de la Communauté de Communes des 4 Rivières (CC4R). Il réunira aussi les maires des 11 communes de la CC4R.

Des comités techniques chargés de préparer les différents axes et programmes opérationnels du CRTE pourront être réunis en amont. Ils réuniront a minima l'intercommunalité et les 11 communes membres.

Le comité de pilotage évalue l'avancement du contrat et de son exécution. Il procède à l'ensemble des modifications ou compléments à apporter au contrat durant sa phase de mise en œuvre.

Le préfet de la Haute Savoie - délégué territorial de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, sera responsable, au nom de l'État, de la préparation et du suivi du CRTE. Il en facilitera la bonne exécution et assurera la relation avec le préfet de région et les services régionaux de l'État compétents. Il facilitera l'intervention complémentaire des opérateurs nationaux et organismes financeurs.

L'évaluation des actions, de leur mise en œuvre et de leurs effets, constituera un élément clé du pilotage du contrat. L'avancement des actions et leurs impacts pourront être évalués à partir d'indicateurs définis en commun par les signataires. Ces indicateurs pourront permettre d'apprécier la contribution du contrat aux stratégies locales et nationales de développement économique, transition écologique et de cohésion territoriale.

Le comité de pilotage sera chargé de définir les critères de suivi et d'évaluation au fur et à mesure de la validation des nouvelles actions intégrées au CRTE.

D'autres acteurs du territoire pourraient être signataires du CRTE dans la mesure où leur participation est de nature à favoriser l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE et le déploiement territorialisé du plan de relance, compte tenu de leurs compétences et de leurs moyens de contractualisation et de financement. Le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes et le Conseil Départemental de la Haute Savoie sont identifiés comme des partenaires majeurs et pourraient être intégrés au Comité de Pilotage.

La fréquence de ses réunions ainsi que ses missions pourront utilement être précisées lors de la finalisation du CRTE. D'ores et déjà, l'intercommunalité prévoit qu'il se réunisse au début de chaque année pour :

- faire le bilan des actions réalisées de l'année antérieure,
- fixer les projets de l'année en cours,
- valider le financement de chaque action portée sur le territoire de l'année en cours,
- réajuster si nécessaire les orientations stratégiques du projet du contrat de relance.

ARTICLE 5 : CRÉATION D'UN COMITÉ DES PARTENAIRES OU D'UNE INSTANCE EN TENANT LIEU

Dans la phase de préparation du CRTE puis durant son exécution, les signataires s'engagent à associer à leurs travaux les partenaires utiles et notamment les représentants des institutions suivantes :

- les représentants des opérateurs ou partenaires du développement économique du territoire,
- les acteurs du tourisme comme le syndicat des Brasses et les 2 offices de tourisme,
- le gestionnaire du dispositif Maison France Service de Saint-Jeoire,
- les partenaires associatifs concourant au développement économique (comme Initiative Genevois), social (comme l'ADMR du Môle et le Secours Catholique) et culturel (comme PAYSALP) du territoire,
- les services de l'État en Haute Savoie
- les agences de l'État dont l'ANAH et l'ADEME

ANNEXE I :

LAURÉATS DE L'APPEL À PROJET « REBOND » DE L'AGENCE DE L'EAU EN HAUTE SAVOIE AU TITRE DU PLAN DE RELANCE (AU 04/06/2021 CLASSÉS PAR EPCI)

- SUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES 4 RIVIERES :

N° Demandeur.	Nom Demandeur	Date début opération	Montant Assiette retenue Opération	Montant aide retenue	Montant Rebond	Domaine	Libellé long NITLPS	Objet Opération
95664	SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE (SRB)		85 872 €	43 436 €	43 436 €	AEP	Travaux et études opérationnelles	MEGEVETTE : refaçon niveau AEP - secteur Les Moulins
95664	SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE (SRB)		217 959 €	98 081 €	74 106 €	AEP	Travaux et études opérationnelles	Securisation de l'AEP - Interconnexion Omignon-Magevette

- SUR LE SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES DE BELLECOMBE :

N° Demandeur.	Nom Demandeur	Date début opération	Montant Assiette retenue Opération	Montant aide retenue	Montant Rebond	Domaine	Libellé long NITLPS	Objet Opération
03648	DEP DE LA HAUTE SAVOIE CONSEIL DEPARTEMENTAL		172 538 €	120 846 €	34 528 €	milieux naturels	Travaux, mesures connexes, suivis efficacité, communc.	Restauration des continuités écologiques sur le Méloze - ROE 24013 et 23962
95654	SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE (SRB)		2 986 217 €	1 843 797 €	1 343 798 €	STEP	Station innovante énergie, matière REUT, fileau et boue	A.2.2b : Construction d'une unité de mécanisation sur la STEP de Bellecombe a Scientrier
95664	SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE (SRB)	01/02/2021	168 897 €	76 003 €	25 335 €	niveau temps de pluie	Trx réglementaires, bassin d'orage, poste de relev c	LA TOUR : mixte séparatif du Chefleu - 4ème tranche
95664	SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE (SRB)		81 985 €	40 992 €	40 993 €	AEP	Travaux et études opérationnelles	Programme 2020 de mise en conformité de la protection des captages

- la région Auvergne-Rhône-Alpes
- le département de la Haute Savoie
- l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
- le Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et ses Affluents (SM3A) et le Syndicat des Rocailles de Bellecombe (SRB),
- les porteurs de sites Natura 2000 et ASTERS,
- d'autres acteurs pouvant concourir au développement du territoire.

La liste des partenaires n'est pas figée. Elle est amenée à évoluer et à être enrichie durant la mise en œuvre du CRTE (cf. art. 3).

Les signataires s'accordant sur l'importance de la concertation avec les acteurs du territoire. La finalisation du contrat permettra de préciser les conditions d'association de ces acteurs à son élaboration puis à son suivi en proposant éventuellement la mise en place d'un comité des partenaires.

ARTICLE 6 : COMMUNICATION

Les signataires de la convention d'initialisation peuvent s'engager ici à renforcer leurs communications respectives autour des ambitions de ce nouveau cadre contractuel et de la mise en œuvre du contrat.

Pour chacun des projets bénéficiant de financements du plan de relance, la communication réalisée par les différentes parties prenantes fera apparaître le logo France relance avec la charte graphique définie par le Service d'information du gouvernement (SIG).

Fait à PILLINCHES, le 01 / 09 / 2021

Le préfet
de Haute Savoie



Alain Espinasse

Le président
de la Communauté de Communes

des 4 Rivières

 Bruno Forel

ANNEXE 2

**ANALYSE DES ENJEUX DU TERRITOIRE –
CRTE de la Communauté des communes des 4 rivières
ANNEXE 2**

C'est en 2020, malgré les difficultés conjoncturelles, que naît la démarche de projet de territoire. En effet, la volonté étant de développer un sentiment d'appartenance à un périmètre communal. C'est dans cette optique que des groupes de travail se sont formés au sein de commissions thématiques afin de relever les caractéristiques du territoire, ses atouts, les points de vigilance et les orientations à suivre.

D'une vision politique, s'amorcent des partenariats et des projets ambitieux dont certains seront au cœur de ce CRTE.

Les points de vigilance :

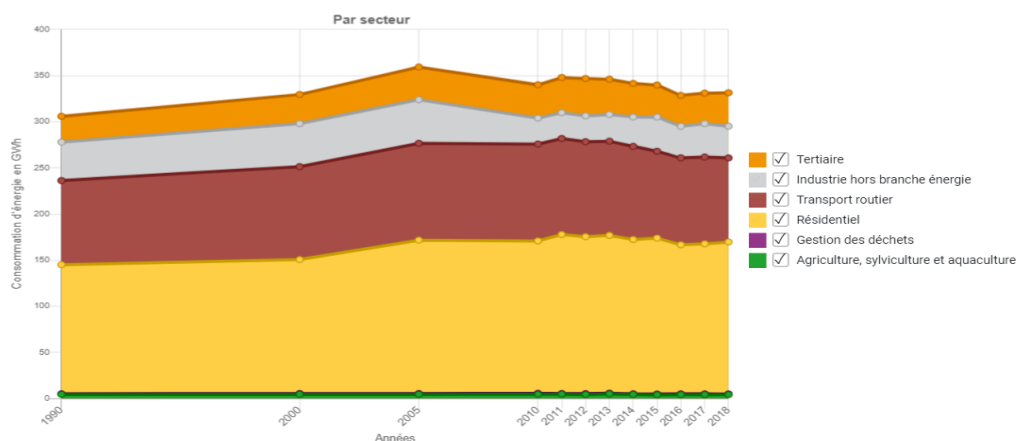
Plusieurs obstacles ont été identifiés et doivent amener le territoire à se positionner sur des actions/projets leviers, permettant le développement structuré et soutenable de la CC4R.

- a. Augmentation croissante de la population et de ses besoins qui influent fortement sur le trafic routier, la consommation d'énergie, le foncier, le développement des équipements et structures d'accueil.

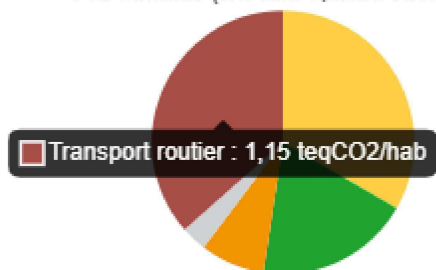
Indicateurs	CC des Quatre Rivières	France
Variation annuelle de la population (habitants)	261	256 620
Variation annuelle de la population due au solde migratoire apparent (habitants)	156	31 766
Variation annuelle de la population due au solde naturel (habitants)	105	224 854

- Superficie : 13 483,54 ha
- Part d'espaces naturels 2018 : 58 %
- Population 2018 : 19 416 habitants
- Taux d'activité (15-64 ans) 2017 : 73 %
- **Facture énergétique 2017 : 41 253 675,59 €**
- Part de surfaces artificialisées 2018 : 9 %
- **Production EnR / consommation énergétique 2018 : 16 %**

Par secteur :



Emission GES/Hab : (lié à la mobilité)
Par secteur (CC des Quatre Rivières)



ANALYSE:

Une population locale qui approche des 20 000 Hab, avec l'arrivée d'environ 261 personnes/an.

Cet accroissement de la population implique forcément :

- Une augmentation de la natalité et donc des places supplémentaires en accueil petite enfance puis dans les écoles maternelles et primaires.
- Un aménagement des structures, équipements de services inhérents à la commune.
- L'extension du parc de logements et la raréfaction du foncier constructible ainsi que l'augmentation de son coût.
- La problématique de la préservation des ressources naturelles.
- L'augmentation de la consommation en eau et l'adaptation des réseaux eaux potables et eaux usées.
- L'augmentation du trafic routier, des flux et de la pendularité et donc de la baisse de la qualité de l'air.
- Une hausse de la consommation énergétique, principalement pour le chauffage.
- Des obligations administratives pour les trois communes les plus importantes et pour la communauté de communes

b. [La proximité d'un pôle urbain suisse, attractif en termes d'opportunités professionnelles et pécuniaires, qui accroît l'effet pendulaire de la CC4R et le risque de devenir un territoire dortoir.](#)

Annexe 2 : Analyse des enjeux du territoire

	Code commune	Nombre d'actifs occupés (1) par lieu de résidence	Actifs occupés par lieu de travail : commune de résidences (2) en % du nombre d'actifs occupés	Population actifs occupés sortante (3) par lieu de résidence	Nombre d'actifs transfrontaliers travaillant en Suisse par lieu de résidence - état au 1er janvier 2017	
1						
2	FAUCIGNY	74122	324	13	309	108
3	FILLINGES	74128	1682	17	1299	698
4	LA TOUR	74284	543	16	473	145
5	MARCELLAZ	74162	546	8	470	233
6	MEGEVETTE	74174	297	11	206	non connu
7	ONNION	74205	657	14	565	124
8	PEILLONNEX	74209	688	11	705	269
9	SAINT JEAN DE THOLOME	74240	502	15	374	134
10	SAINT JEOIRE	74241	1601	17	1405	311
11	VILLE EN SALLAZ	74304	478	8	425	131
12	VIUZ EN SALLAZ	74311	2140	19	1751	692
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19						

source (1) : Chiffres clés - Caractéristiques de l'emploi (INSEE)_2018
source (2) : Données infra-communales - Activité des résidents (INSEE)_2017
source (3) : Mobilités professionnelles et scolaires (INSEE)_2018
source (4) : T02.03 Actifs transfrontaliers dans le Territoire franco-valdo-genevois, en 2012 et 2017, état au 1er janvier (données communales) / OFS Date de

NOMBRE DE DÉPLACEMENTS QUOTIDIENS DOMICILE - TRAVAIL

	1999	2006	2017		
	Lieu de travail des actifs résidant dans le territoire	Lieu de résidence des actifs travaillant sur le périmètre	Solde lieu de résidence / lieu d'emploi		
Même commune	1 329	1 416	1 342	1 342	0
Reste périmètre	629	741	877	877	0
Reste département	3 170	3 846	4 100	1 697	-2 403
Reste France	138	148	175	83	-92
Etranger	1 466	1 959	2 706	-	-
Total	6 732	8 110	9 200	* 3 999	* -5 201

* Résidents à l'étranger non comptabilisés

Source : INSEE

ANALYSE:

Une situation géographique avantageuse mais dont la proximité avec la frontière Suisse modifie les comportements, les pratiques et l'investissement citoyen des habitants du territoire. Cela peut mener à certains désagréments tels que :

- 76% de la population qui travaille hors du territoire dont 29.3% sur Suisse.
- Danger de devenir un territoire dortoir ou de passage
- Difficulté à relocaliser l'emploi afin de jouer sur l'attractivité du territoire par le travail
- Un foncier économique de plus en plus rare et extrêmement onéreux
- Un coût de la vie indexé sur les revenus des frontaliers, trop élevé pour les locaux – disparité entre habitants
- Comportements consommateurs des usagers envers les services publics
- Equipements et services absents ou inadaptés face aux attentes de ces nouvelles populations
- Implication citoyenne faible des habitants, difficulté à tisser du lien

c. La difficulté de préserver les particularités d'un territoire due à un positionnement géographique spécifique, sans amoindrir les identités de chaque commune.

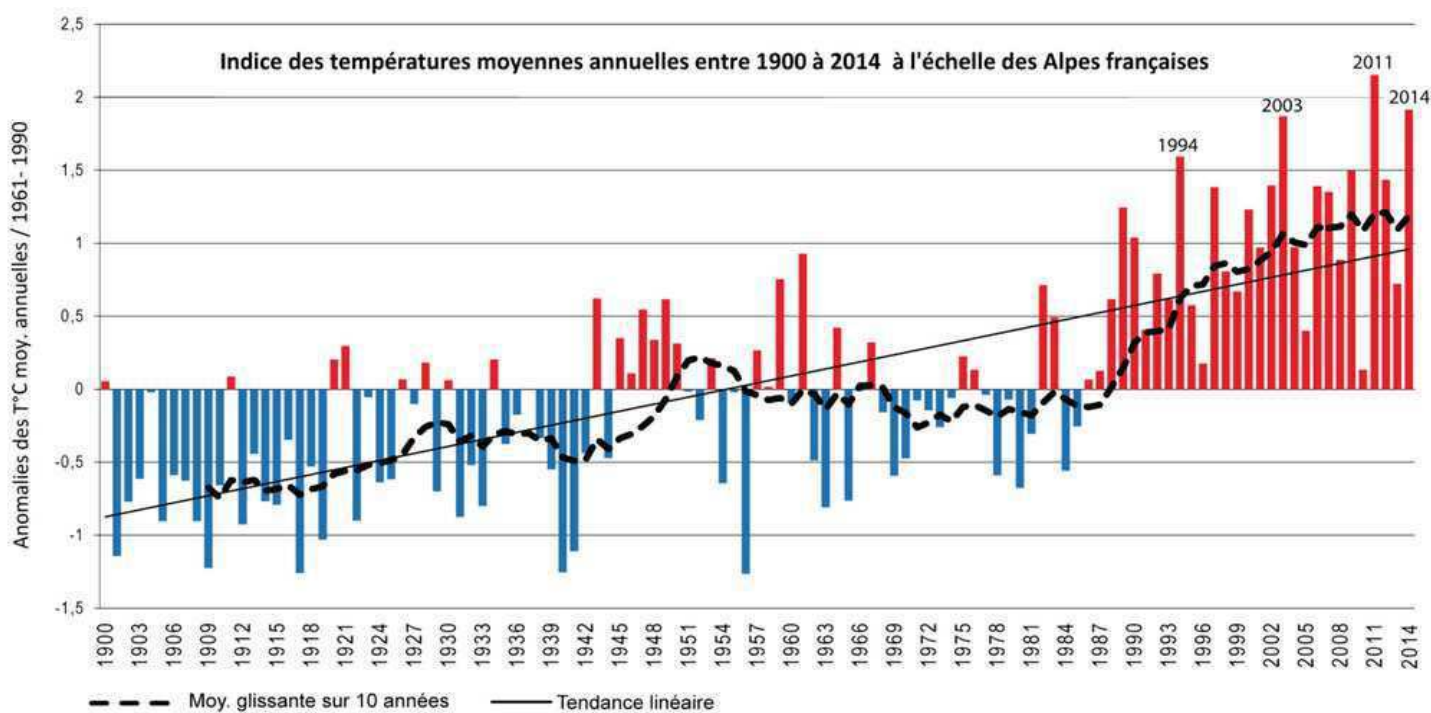
(Cf. Statuts de la Communauté de Communes des 4 Rivières au sein de l'ébauche du projet de territoire – ANNEXE 2)

ANALYSE:

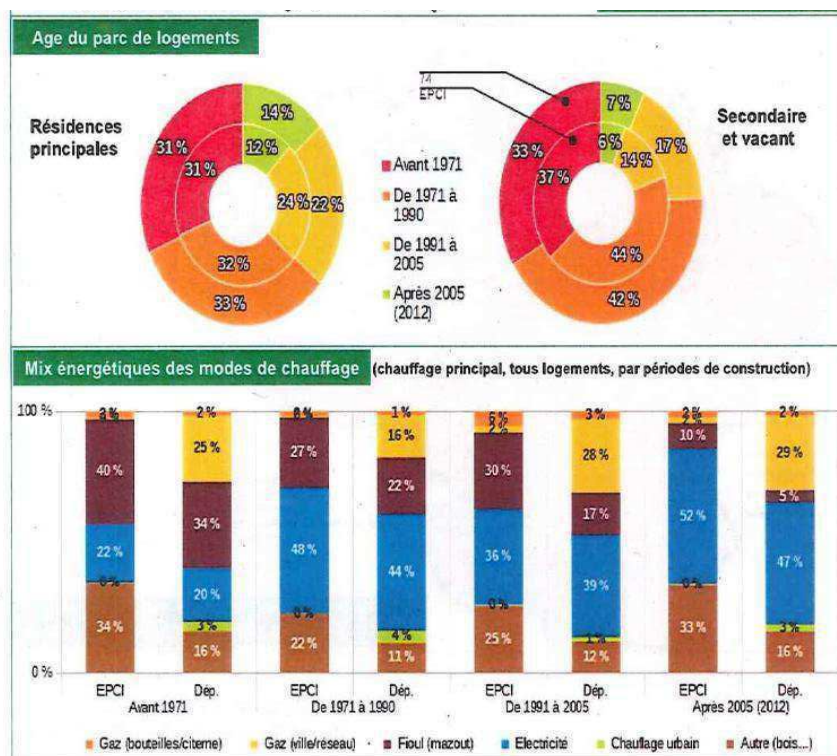
Une construction intercommunale qui se fait progressivement pour tenter de satisfaire les ambitions de chaque pôle communal. Cette complexité dresse le constat suivant :

- Un territoire composé de spécificités géographiques très diversifiées (zones de montagnes, plaines, villages, petites villes...) à prendre en compte dans la collaboration entre communes et autres les autres entités.
- Un maillage territorial en mutation
- Une mutualisation à conforter dans un esprit de cohésion territoriale

d. L'adaptation aux changements climatiques et aux nouvelles normes énergétiques.



Données Histalp (www.zamg.ac.at/histalp) et Météo France, traitement Observatoire du climat MDP73.



ANALYSE:

Comme le reste du département, le territoire est largement impacté par les changements climatiques qui sont un des vecteurs de la transformation du panorama économique local (l'or blanc). A ces aléas naturels s'ajoutent les interventions opérées par l'Homme. L'équilibre s'avère parfois délicat à trouver entre le confort désiré par une population croissante et les directives de préservation d'un environnement fragile :

- Mettre en place une politique d'économie d'énergie et d'adaptation au changement climatique (tourisme, commerce, agriculture)
- Diversifier tous les modes de déplacement pour réduire leur impact
- Travailler sur un tourisme raisonné, diversifié et plus localisé
- Repenser les logements résidentiels et la durabilité de leur construction
- Réhabiliter les habitats et leurs modes de chauffage en vue d'une économie d'énergie et d'une diminution des GES.
- Se tourner vers les énergies renouvelables
- Améliorer la filière bois

e. La préservation de l'environnement et la biodiversité grâce notamment à des politiques agricoles raisonnées participant de l'attractivité du territoire.

Indicateurs	CC des Quatre Rivières	France
Nombre d'hectares artificialisés entre 2009 et 2019 (hectares)	93,5	276 342,9
Part de la surface artificialisée entre 2009 et 2019 (%)	0,7	▲ 0,4

Source : Observatoire de l'artificialisation des sols – Plan Biodiversité, 2009-2019 - 2009-2019

Part des surfaces selon l'occupation du sol (en %)

Indicateurs	CC des Quatre Rivières	France
Territoires artificialisés	8,5	5,3
Territoires agricoles	33,7	51,1
Forêt et milieux semi-naturels	57,2	30,6
Zones humides	0,6	0,5
Surfaces en eau	0,0	0,8

Source : CORINE Land Cover - CGDD-SDES, 2018

CONSTRUCTION DE LOCAUX D'ACTIVITÉS (EN M²)

moyennes annuelles	2000 - 2009	2010 - 2018
Agriculture	786	805
Bureaux & Commerces	1 066	694
Equipements & Divers	2 335	1 223
Industrie & Stockage	2 495	1 491

Source : SRI@délz

ANALYSE:

Une augmentation de l'artificialisation des sols depuis une décennie, notamment pour le logement résidentiel malgré une division quasi par deux des constructions de locaux d'activités sauf pour le domaine agricole. Un territoire forestier qui semble préservé. Au regard de ces chiffres, ainsi que de grandes politiques de l'Etat, notamment la *loi Climat et Résilience du 22.08.2021* nous pouvons en déduire :

- La nécessité de diminuer au maximum l'artificialisation des sols avec la densification de l'habitat.
- Repenser l'aménagement des centres villages (cheminements piétons, accessibilité...)
- Développer de façon raisonnée les ZAE pour l'installation de bâtiments artisanaux et commerciaux
- Accompagner une meilleure gestion des forêts
- Maintenir et soutenir un secteur agricole viable et durable, en adéquation avec les besoins du territoire
- Poursuivre les actions de conservation des espaces naturels, de la qualité de nos rivières et valoriser nos richesses écosystémiques

ANNEXE 3

ANNEXE 3 - Liste des actions

Cde	Thème	Orientation stratégique	Nom de l'action	Maître d'ouvrage de l'action	Description de l'action / du projet / de la mesure	Préaires de l'action	Calendrier prévisionnel de l'action	Coût prévisionnel (en euros hors tax)	Coût prévisionnel (en euros hors taxes confondues)	Financements obtenus	Financements demandés - en attente de réponses	Demandes de financements envisagées	Indicateur(s) d'avancement	Indicateur(s) d'effet	Années : 2024-2022		
															Commentaires	Commentaires	
Biodiversité	Biodiversité	2	Installation d'arbres pédonculaires	Commune de FAUGIGNY	permettre l'implémentation de niches sur la commune et organiser un projet pédagogique ainsi que des ateliers de sensibilisation		Fin 2021	3000€ l'année	9 000 €	CSNB : 2 646€	Etat + CD 74	Nbr projets pédagogiques					
Biodiversité	Biodiversité	3	Exploitation forestière du terrain des Trétes de la Villa en Sallaz	Commune de VILLE EN SALLAZ	Installation de débroussaillage par câble pour exploitation forestière		1er semestre 2022	200 00€	200 00€	CSNB : 2 646€	Etat + agences de l'eau + CD74	Augmentation nbr forêts exploitées					
Biodiversité	Biodiversité	3	Restauration de la transparence des eaux de la Villa en Sallaz	SIGA	Restauration hydraulique du marais des Villes et du Thy à Ville en Sallaz		2022-2024	410 000 €	410 000 €		Etat + agences de l'eau + CD74						
Biodiversité	Biodiversité	3	Restauration morphologique des zones de la Menage et du From	SIGA	Restauration morphologique de la Menage entre Bonne et Filleges		2022-2025	300 000 €	300 000 €		Etat + agences de l'eau + CD74						
Biodiversité	Biodiversité	3	Restauration morphologique de la Menage entre Bonne et Filleges	SIGA	Restauration morphologique de la Menage entre Bonne et Filleges		2022	200 000 €	200 000 €		Etat + agences de l'eau + CD74						
Biodiversité	Biodiversité	3	Travaux de restauration des bosquets de la Villa en Sallaz	SIGA	Travaux de restauration des bosquets de la Villa en Sallaz		2022-2026	200 000 €	200 000 €		Etat + agences de l'eau + CD74						
Biodiversité	Biodiversité	3	Travaux de restauration des bosquets de la Villa en Sallaz	SIGA	Travaux de restauration des bosquets de la Villa en Sallaz		2022	50 000 €	50 000 €		FAUER, Etat, SIGA, CD74	Diminution facture énergétique					
Biodiversité	Biodiversité	2	Diagnostic traitement PDEF	EPCI COAR	Etude préalable au lancement d'un PDEF sur le territoire de la commune de COAR		2022	50 000 €	50 000 €		FAUER, Etat, SIGA, CD74	Diminution facture énergétique					
Biodiversité	Biodiversité	2	Evolution système d'assainissement	EPCI COAR	Evolution du système d'assainissement de la commune de COAR		2022	600 000 €	600 000 €		FAUER, Etat, SIGA, CD74	Diminution facture énergétique					
Biodiversité	Biodiversité	2	Evolution système d'assainissement	EPCI COAR	Evolution du système d'assainissement de la commune de COAR		01/01/2023	60 000 €	60 000 €		FAUER, Etat, SIGA, CD74	Diminution facture énergétique					
Biodiversité	Biodiversité	2	Evolution système d'assainissement	EPCI COAR	Evolution du système d'assainissement de la commune de COAR		2022	158 800 €	158 800 €		FAUER, Etat, SIGA, CD74	Diminution facture énergétique					
Biodiversité	Biodiversité	2	Evolution système d'assainissement	EPCI COAR	Evolution du système d'assainissement de la commune de COAR		1er semestre 2022	40 000 €	40 000 €		FAUER, Etat, SIGA, CD74	Diminution facture énergétique					
Biodiversité	Biodiversité	2	Evolution système d'assainissement	EPCI COAR	Evolution du système d'assainissement de la commune de COAR		juin-22	10 000 €	10 000 €		FAUER, Etat, SIGA, CD74	Diminution facture énergétique					
Biodiversité	Biodiversité	2	Evolution système d'assainissement	EPCI COAR	Evolution du système d'assainissement de la commune de COAR		2022-2025	50K€ (dont 100 000€ aides)	50K€ (dont 100 000€ aides)		FAUER, Etat, SIGA, CD74	Diminution facture énergétique					
Biodiversité	Biodiversité	2	Evolution système d'assainissement	EPCI COAR	Evolution du système d'assainissement de la commune de COAR		1er semestre 2022	50 000 €	50 000 €		FAUER, Etat, SIGA, CD74	Diminution facture énergétique					
Biodiversité	Biodiversité	2	Evolution système d'assainissement	EPCI COAR	Evolution du système d'assainissement de la commune de COAR		2nd semestre 2022	20K€	20K€		FAUER, Etat, SIGA, CD74	Diminution facture énergétique					
Biodiversité	Biodiversité	2	Evolution système d'assainissement	EPCI COAR	Evolution du système d'assainissement de la commune de COAR		1er semestre 2022	10K€	10K€		FAUER, Etat, SIGA, CD74	Diminution facture énergétique					
Biodiversité	Biodiversité	2	Evolution système d'assainissement	EPCI COAR	Evolution du système d'assainissement de la commune de COAR		1er semestre 2022	3 000 €	3 000 €		FAUER, Etat, SIGA, CD74	Diminution facture énergétique					
Biodiversité	Biodiversité	2	Evolution système d'assainissement	EPCI COAR	Evolution du système d'assainissement de la commune de COAR		1er semestre 2022	710 283 €	710 283 €		FAUER, Etat, SIGA, CD74	Diminution facture énergétique					
Biodiversité	Biodiversité	2	Evolution système d'assainissement	EPCI COAR	Evolution du système d'assainissement de la commune de COAR		1er semestre 2022	30 000 €	30 000 €		FAUER, Etat, SIGA, CD74	Diminution facture énergétique					
Biodiversité	Biodiversité	2	Evolution système d'assainissement	EPCI COAR	Evolution du système d'assainissement de la commune de COAR		1er semestre 2022	180 000 €	180 000 €		FAUER, Etat, SIGA, CD74	Diminution facture énergétique					
Biodiversité	Biodiversité	2	Evolution système d'assainissement	EPCI COAR	Evolution du système d'assainissement de la commune de COAR		juin-22	80 000 €	80 000 €		FAUER, Etat, SIGA, CD74	Diminution facture énergétique					
Biodiversité	Biodiversité	2	Evolution système d'assainissement	EPCI COAR	Evolution du système d'assainissement de la commune de COAR		nov-21	50 000 €	50 000 €		FAUER, Etat, SIGA, CD74	Diminution facture énergétique					
Biodiversité	Biodiversité	2	Evolution système d'assainissement	EPCI COAR	Evolution du système d'assainissement de la commune de COAR		2nd semestre 2022	20 000 €	20 000 €		FAUER, Etat, SIGA, CD74	Diminution facture énergétique					
Biodiversité	Biodiversité	2	Evolution système d'assainissement	EPCI COAR	Evolution du système d'assainissement de la commune de COAR		2022	2,20M€	2,20M€		FAUER, Etat, SIGA, CD74	Diminution facture énergétique					
Biodiversité	Biodiversité	2	Evolution système d'assainissement	EPCI COAR	Evolution du système d'assainissement de la commune de COAR		2022	20 428 €	20 428 €		FAUER, Etat, SIGA, CD74	Diminution facture énergétique					
Biodiversité	Biodiversité	2	Evolution système d'assainissement	EPCI COAR	Evolution du système d'assainissement de la commune de COAR		1er semestre 2022	160 000 €	160 000 €		FAUER, Etat, SIGA, CD74	Diminution facture énergétique					
Biodiversité	Biodiversité	2	Evolution système d'assainissement	EPCI COAR	Evolution du système d'assainissement de la commune de COAR		mars-22	62 000 €	62 000 €		FAUER, Etat, SIGA, CD74	Diminution facture énergétique					
Biodiversité	Biodiversité	2	Evolution système d'assainissement	EPCI COAR	Evolution du système d'assainissement de la commune de COAR		2022	20 000 €	20 000 €		FAUER, Etat, SIGA, CD74	Diminution facture énergétique					
Biodiversité	Biodiversité	2	Evolution système d'assainissement	EPCI COAR	Evolution du système d'assainissement de la commune de COAR		2022	750 000 €	750 000 €		FAUER, Etat, SIGA, CD74	Diminution facture énergétique					
Biodiversité	Biodiversité	2	Evolution système d'assainissement	EPCI COAR	Evolution du système d'assainissement de la commune de COAR		2022	10 000 €	10 000 €		FAUER, Etat, SIGA, CD74	Diminution facture énergétique					
Biodiversité	Biodiversité	2	Evolution système d'assainissement	EPCI COAR	Evolution du système d'assainissement de la commune de COAR		2022	50 000 €	50 000 €		FAUER, Etat, SIGA, CD74	Diminution facture énergétique					
Biodiversité	Biodiversité	2	Evolution système d'assainissement	EPCI COAR	Evolution du système d'assainissement de la commune de COAR		1er semestre 2022	2,40M€	2,40M€		FAUER, Etat, SIGA, CD74	Diminution facture énergétique					
Biodiversité	Biodiversité	2	Evolution système d'assainissement	EPCI COAR	Evolution du système d'assainissement de la commune de COAR		1er semestre 2022	285 000 €	285 000 €		FAUER, Etat, SIGA, CD74	Diminution facture énergétique					
Biodiversité	Biodiversité	2	Evolution système d'assainissement	EPCI COAR	Evolution du système d'assainissement de la commune de COAR		2e semestre 2022	10 000 €	10 000 €		FAUER, Etat, SIGA, CD74	Diminution facture énergétique					
Biodiversité	Biodiversité	2	Evolution système d'assainissement	EPCI COAR	Evolution du système d'assainissement de la commune de COAR		2022	300 000 €	300 000 €		FAUER, Etat, SIGA, CD74	Diminution facture énergétique					
Biodiversité	Biodiversité	2	Evolution système d'assainissement	EPCI COAR	Evolution du système d'assainissement de la commune de COAR		2022				FAUER, Etat, SIGA, CD74	Diminution facture énergétique					

Mobilité	3	Création d'un espace piétonnier	Commune de FILLINGS	La commune a souhaité favoriser l'utilisation du vélo en installant un abri et un parking pour stocker de l'équipement.	06/21	3 384 €			Elat + CD 74 + SYVANE DETR + alia CD74	Nbr vélos abris - nbr vélos dans Diminution parking sauvage
Mobilité	3	Acquisition terrain pour création parking	Commune de VILLE EN SALLAZ	Acquisition d'un terrain pour réaliser un parking de 20 places afin de sécuriser accès Lac du Molle	1er semestre 2022	17 622 €			DETR + alia CD74	Nbr vélos abris - nbr vélos dans Diminution parking sauvage
Mobilité	3	Création traversée automatique sécurisée	Commune de VILLE EN SALLAZ	Création d'une traversée piétons sécurisée de RD + destination des vélocistes et adeptes du lac du Molle	1er semestre 2022	1 045 599 €			DETR + alia CD74	Augmentation itinéraire piéton
Mobilité	3	Création traversée automatique sécurisée	Commune de VILLE EN SALLAZ	Création d'un parc VAE + aménagement local	1er semestre 2022	106 000 €			Elat + Région + CD74 + Syndicat	Nombre vélocistes VAE
Mobilité	3	Création itinéraire cyclable	Commune de VILLE EN SALLAZ	Planification itinéraire cyclable	1er semestre 2022	400 000 €			DETR / Région CD74	Nbr vélocistes + nbr vélos dans abris et parkings
Mobilité	3	Création itinéraire cyclable	Commune de VILLE EN SALLAZ	Création d'un itinéraire cyclable	1er semestre 2022	35 000 €			DETR / Région CD74	Nbr vélocistes + nbr vélos dans abris et parkings
Mobilité	3	Création itinéraire cyclable	Commune de VILLE EN SALLAZ	Création d'un itinéraire cyclable	1er semestre 2022	150 000 €			Elat / Agence de l'eau CD74	Nbr vélocistes + nbr vélos dans abris et parkings
Mobilité	3	Création itinéraire cyclable	Commune de VILLE EN SALLAZ	Création d'un itinéraire cyclable	1er semestre 2022	700 000 €			Elat / Région + Syane	Augmentation itinéraire piéton
Mobilité	3	Création itinéraire cyclable	Commune de VILLE EN SALLAZ	Création d'un itinéraire cyclable	1er semestre 2022	50 000 €			Elat / CD74 / Région	Augmentation itinéraire piéton
Mobilité	3	Création itinéraire cyclable	Commune de VILLE EN SALLAZ	Création d'un itinéraire cyclable	1er semestre 2022	60 000 €			Elat - Région - CD74	Augmentation itinéraire piéton
Développement économique	3	Création d'un espace public	Commune de VILLE EN SALLAZ	Création d'un espace public	01/07/2022 - 30/06/2022	304,000€ HT			Elat - Région - CD74 CD74	Qualification des activités de montagne - nbr utilisateurs de VAE - %
Développement économique	3	Création d'un espace public	Commune de VILLE EN SALLAZ	Création d'un espace public	2022	200 000 €			DSILOETR + Banque des tromboles + Région + CD74	Nbr repas servis avec augmentation sur cuisine ORTE - nbr création Région + CD74
Développement économique	3	Création d'un espace public	Commune de VILLE EN SALLAZ	Création d'un espace public	2022	197 500 €			Elat + Région + CD74 +	Augmentation des entreprises + amélioration
Numérique	4	Création d'un espace public	Commune de VILLE EN SALLAZ	Création d'un espace public	Dec 2021	25 000 €			DETR - SYANE	Augmentation nbr participants
Numérique	4	Création d'un espace public	Commune de VILLE EN SALLAZ	Création d'un espace public	juin 2022	80 000 €			DSILOETR + CD74 + SYANE	Diminution pollution visuelle
Numérique	4	Création d'un espace public	Commune de VILLE EN SALLAZ	Création d'un espace public	1er semestre 2022	200 000 €			DETR - Région - CD74	Nbr de participants de concerts
Numérique	4	Création d'un espace public	Commune de VILLE EN SALLAZ	Création d'un espace public	2022	200 000 €			DSILOETR + CAF + CD 74	Nbr d'activités sportives/activités de loisirs
Numérique	4	Création d'un espace public	Commune de VILLE EN SALLAZ	Création d'un espace public	2022	300 000 €			FEDER-ISE	Nbr d'activités sportives/activités de loisirs
Numérique	4	Création d'un espace public	Commune de VILLE EN SALLAZ	Création d'un espace public	1er semestre 2022	3 107 204€ TTC			DSILOETR + CAF + CD 74	Nbr d'activités sportives/activités de loisirs
Numérique	4	Création d'un espace public	Commune de VILLE EN SALLAZ	Création d'un espace public	1er semestre 2022	300 000 €			DETR + CAF + CD74	Augmentation fréquentation espace familial
Numérique	4	Création d'un espace public	Commune de VILLE EN SALLAZ	Création d'un espace public	Fin 2021	5 000 €			DETR + CD74	Augmentation nbr ateliers fréquentant familial
Numérique	4	Création d'un espace public	Commune de VILLE EN SALLAZ	Création d'un espace public	1er semestre 2022	2 452 942 €			Elat + CAF + CD74	Augmentation des équipements VS augmentation population
Numérique	4	Création d'un espace public	Commune de VILLE EN SALLAZ	Création d'un espace public	1er semestre 2022	165 000 €			Elat + Région + CD 74	Augmentation qualité accueil équipe + nbr de réalisations + nbr de réalisations
Numérique	4	Création d'un espace public	Commune de VILLE EN SALLAZ	Création d'un espace public	1er semestre 2022	300 000 €			DETR / AEMER / GERSEM/Région / CD74	Augmentation fréquentation espaces familial
Numérique	4	Création d'un espace public	Commune de VILLE EN SALLAZ	Création d'un espace public	1er semestre 2022	250 000 €			DSILOETR + Région + Banque de attribution + CD74	Augmentation des équipements VS augmentation population
Numérique	4	Création d'un espace public	Commune de VILLE EN SALLAZ	Création d'un espace public	Tranche APPIIGNY - 2022	200 000 €			Elat + agence de l'eau + CD74	Augmentation des équipements VS augmentation population
Numérique	4	Création d'un espace public	Commune de VILLE EN SALLAZ	Création d'un espace public	2022	589 250 €			DETR + CD74	Augmentation des équipements VS augmentation population
Numérique	4	Création d'un espace public	Commune de VILLE EN SALLAZ	Création d'un espace public	2021	25 710 €			DETR + Région + CD 74	Augmentation des équipements VS augmentation population
Numérique	4	Création d'un espace public	Commune de VILLE EN SALLAZ	Création d'un espace public	2021	80 000 €			Elat - Plan Avenir Montagne - Région - CD74	Nbr vélocistes domaine ski-alpin - nbr vélocistes OT
Numérique	4	Création d'un espace public	Commune de VILLE EN SALLAZ	Création d'un espace public	2021	40 000 €			DETR + Région + Région + Région - CD74	Nbr vélocistes domaine ski-alpin - nbr vélocistes OT
Numérique	4	Création d'un espace public	Commune de VILLE EN SALLAZ	Création d'un espace public	2022-2023	242 537 €			DETR + fédération patrimoine + DRAC Région	Augmentation nbr vélocistes augmentation fond de billetterie
Numérique	4	Création d'un espace public	Commune de VILLE EN SALLAZ	Création d'un espace public	2022-2023	5 000 €			DSILOETR + DRAC - CD74	Augmentation nbr vélocistes augmentation fond de billetterie
Numérique	4	Création d'un espace public	Commune de VILLE EN SALLAZ	Création d'un espace public	2022	300 000€ (acquisition + coût travaux ventilation)			DSILOETR + DRAC + CD74	Création d'un lieu de laïc social - d'associations - augmentation combats sportifs
Numérique	4	Création d'un espace public	Commune de VILLE EN SALLAZ	Création d'un espace public	1er semestre 2022	4 500 €			DETR + Ministère Education Nationale	Augmentation fréquentation espaces familial
Numérique	4	Création d'un espace public	Commune de VILLE EN SALLAZ	Création d'un espace public	nov-21	2 890 €			DSILOETR + Région + CD74	Augmentation fréquentation espaces familial
Numérique	4	Création d'un espace public	Commune de VILLE EN SALLAZ	Création d'un espace public	2022	50 000 €				Augmentation fréquentation espaces familial
Numérique	4	Création d'un espace public	Commune de VILLE EN SALLAZ	Création d'un espace public	2022	8 000 €				Nbr agriculteurs sur commune

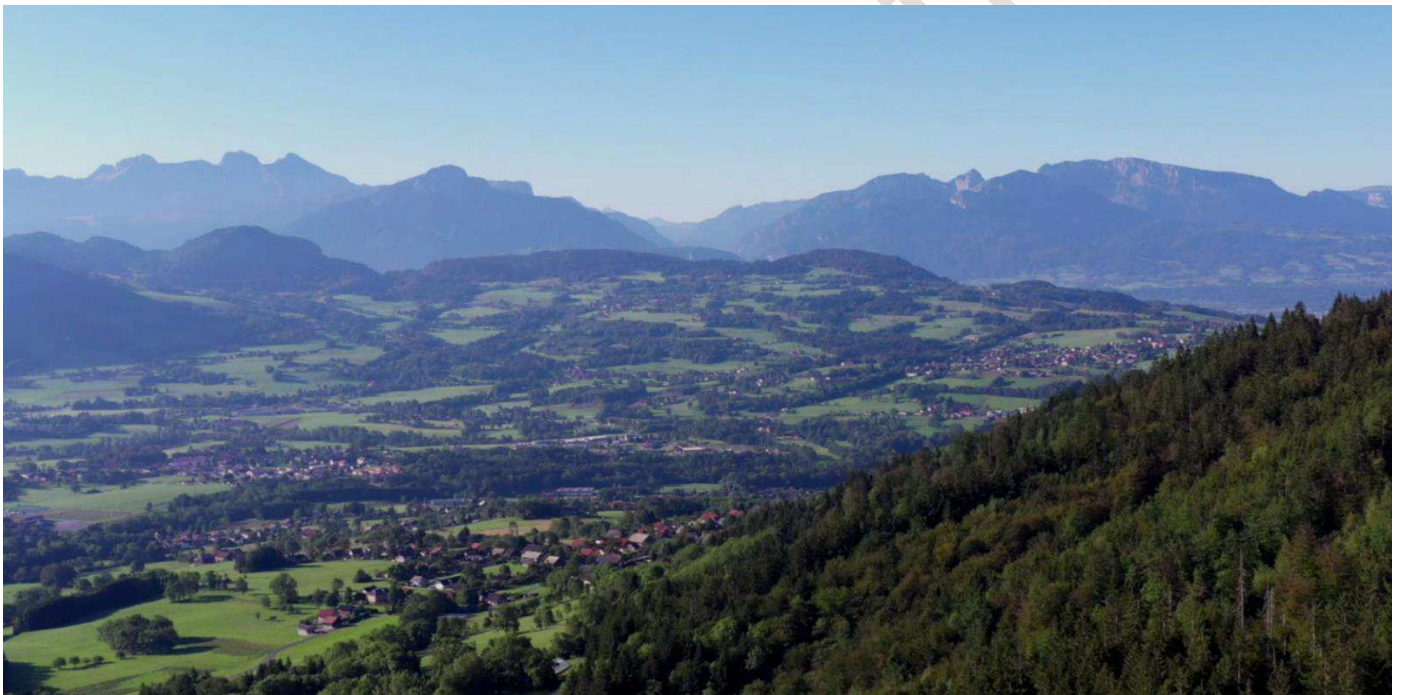
ANNEXE 4

Aménagement centre-bourg	1	Modification bâtiments publics	Commune FILLINGS	Modification salles du Môle et salle des fêtes								
Aménagement centre-bourg	1	Réaménagement cimetière	Commune FILLINGS									
Aménagement centre-bourg	1	Aménagement entrées village avec pistes cyclables	Commune LA TOUR							300 000 €		
Aménagement centre-bourg	1	Aménagement sécurisation entrée Fourenge	Commune LA TOUR							300 000 €		
Aménagement centre-bourg	1	Aménagement places, espace de manifestation publique	Commune LA TOUR							800 000 €		
Technique	4	Installation panneau lumineux	Commune de ONNON									
Tourisme	3	Aménagement espaces et vélagage pour camping-caristes	EPCI CCAR									
Tourisme	3	Promouvoir le tourisme et créer les retombées économiques	EPCI CCAR									
Tourisme	3	Création d'un sentier pour relier le chef lieu au Môle	THOLOME St Jean									
Tourisme	3	Diversification activités de montagne	THOLOME St Jean									
Tourisme	3	Tourisme 4 saisons : Lure-LS	Massif des Brassès	Création d'une zone de parcours dans les alpes création d'une ligne sur rail 4 saisons sur Chaine d'or	2023					280 000 €		
Tourisme	3	Tourisme 4 saisons : Tryonniens	Massif des Brassès	Création de deux tyroliennes sur Chaine d'or	2024					2 100 000 €		
Tourisme	3	Tourisme 4 saisons : snowtubbing	Massif des Brassès	Création d'une piste de snowtubbing sur Chaine d'or	2024					160 000 €		
Tourisme	3	Mise en place téléliège 4 places et téléphé	Massif des Brassès	Remplacement d'un téléliège pour alimenter les activités estivales et hivernales et téléphé pour retour du secteur des	2025					5 100 000 €		
Tourisme	3	Création piste de ski roue	Massif des Brassès	Création de piste de ski roue avec pas de lit secteur Plateau joue, avec une structure d'accueil (vestiaire, casier, location, stack)	CD74					2 500 000 €		
Tourisme	3	Création piste VTT et Downhill	Massif des Brassès	Création d'une piste ludique pour toboggan tout terrain et VTT sur piste de descente d'opallart								
Tourisme	3	Développement de l'offre de randonnée	Massif des Brassès	Création de sentiers balisés Jeux, éduc-tour et sentiers thématiques avec mise en place de passerelle canadienne	CCAR + CD74					250 000 €		
Culture	2	Délocalisation de la bibliothèque/médiathèque	Commune de VIUZ EN SALLAZ									
Culture	2	Renovation et préservation de l'église	Commune de VIUZ EN SALLAZ	DISPOSITIF PVD (Petite ville de demain)								
Culture	2	Renforcer et diversifier la programmation culturelle intercommunale	EPCI CCAR									
Culture	2	Déploiement de la bibliothèque	Commune St Jean									
Culture	2	Création d'une salle des fêtes modulable	THOLOME St Jean									
Culture	2	Création centre culturel intercommunal	EPCI CCAR									
Culture	2	Création espace bibliothèque	Commune LA TOUR							100 000 €		
Culture	2	Renovation toiture et façade de l'église	Commune de FAUGIGNY									
Culture	2	Création d'un centre culturel (bibliothèque, ludothèque, salle musicale, expositions)	Commune de ST JEORE							800 000 €		DSU DETR + Min. Culture + CCAR

ANNEXE 5



LES QUATRE RIVIÈRES



PROJET DE TERRITOIRE

2020 – 2026



ENJEUX ET OBJECTIFS POUR LE TERRITOIRE DES QUATRE RIVIÈRES – 2020-2026

SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES EN SOUTIEN DES ACTIONS COMMUNALES	3
Mettre en commun de fonctions supports existantes dans les communes	3
Apporter juridique aux actions communales	4
Mener instruction commune des demandes d'urbanisme	5
Accompagner les maires dans l'exercice de leur pouvoir de police	6
Soutenir les bibliothèques du territoire	7
Gérer durablement les terrains de football	8
DES SERVICES PUBLICS POUR LES HABITANTS DU TERRITOIRE INTERCOMMUNAL	9
Organiser une politique intercommunale d'action sociale	9
Porter une action forte pour la petite enfance	11
Déployer une politique culturelle sur l'ensemble du territoire	13
Organiser le transport collectif	15
Assurer la gestion de l'eau et de l'assainissement	16
Mener une gestion raisonnée des déchets	17
Mettre en place des moyens de communication sur l'action intercommunale	18
UN DEVELOPPEMENT DES AMENAGEMENTS POUR LE TERRITOIRE	19
Développer la promotion touristique et étudier le développement touristique	19
Gérer le patrimoine intercommunal	21
Permettre la réalisation de sentiers de randonnée	22
Préserver des espaces naturels garants d'un cadre de vie de qualité pour la population	23
Soutenir et valoriser l'agriculture	25
Accompagner une transition écologique et énergétique du territoire	26
Agir pour une mobilité alternative adaptée aux usages et respectueuse du territoire	27
Développer et promouvoir l'activité économique du territoire	28
Aménager des aires d'accueil des gens du voyage	30
REPRESENTER ET AGIR POUR LE TERRITOIRE AU SEIN D'UN SYSTEME PLUS LARGE	31
Repenser l'échelle de la planification et de l'action intercommunale	31
Préserver les milieux aquatiques et garantir une protection face aux risques d'inondations	32
Organiser certains services à la population à une échelle cohérente	33
Porter la vision du territoire au sein des instances départementales, régionales et supra-régionales	34
UNE GESTION FINANCIERE SOUTENABLE POUR LE TERRITOIRE ET ADAPTEE AUX PROJETS	35
Assurer une contribution solidaire et équitable de l'ensemble des citoyens à l'activité du territoire	35



ENJEUX ET OBJECTIFS POUR LE TERRITOIRE DES QUATRE RIVIÈRES – 2020-2026

INTRODUCTION

Un projet de territoire comme celui qu'abordent les élus investis dans l'action intercommunale pour les Quatre Rivières a pour ambition de constituer le socle notre action commune. Les grandes orientations qui guident les décisions, l'esprit dans lequel la coopération s'organise y sont définis tout en permettant qu'au long d'un mandat la réflexion, la coconstruction se poursuivent et permette sans perdre de vue les objectifs, à l'initiative et à la créativité de chacun de préciser ou d'inventer la nature concrète des projets.

Depuis sa création, la communauté de communes des Quatre Rivières poursuit l'objectif ambitieux de constituer un ensemble cohérent qui tire son intérêt et sa force du respect des identités de chacune des communes qui la constitue et s'efforce de maintenir une cohésion d'action qui tire parti des spécificités communales et des sensibilités des élus qui siègent autour non seulement du conseil communautaire, mais aussi des conseils municipaux.

Pour la période 2020-2026, dans ce même esprit, il est proposé aux élus de travailler et de faire progresser le territoire dans quatre grands domaines :

- **porter un soutien à l'action communale** - être utile à l'action communale par le biais de la mutualisation des moyens, de la mise en commun de services et du partage d'expériences, c'est l'action intercommunale conçue comme une organisation ressource, c'est avant tout le domaine de la coopération technique, des économies d'échelles sur les frais de fonctionnement qui incombent à chaque commune ou à la communauté ;
- **organiser des services aux habitants et un aménagement du territoire** - aborder les enjeux du territoire à l'échelle la plus cohérente afin de se donner les moyens de répondre aux besoins des habitants et d'améliorer leur cadre de vie. C'est d'une part le domaine dans lequel la communauté devient l'interlocuteur direct des habitants sur ses compétences de services à la population, et d'autre part des actions d'aménagement du territoire indispensables pour la qualité du cadre de vie pour les enjeux environnementaux et sociétaux dont l'échelle justifie d'être abordées au niveau d'un grand territoire ;
- **représenter et agir pour le territoire au sein d'un système plus large** - exister parmi les territoires voisins et au sein d'un territoire plus large (Département, Région, Etat). Dans ce domaine d'actions, la communauté de communes porte la représentation des communes dans les syndicats d'organisation au périmètre plus large que le sien, se fait porte-parole auprès des différentes instances soit sur les compétences qui lui sont propres, mais aussi chaque fois que l'action communale appelle à être soutenue ou confortée par la solidarité intercommunale ;
- **organiser une gestion financière soutenable par le territoire et adaptée aux projets** - gérer les ressources financières, de fiscalité, de subventionnements pour apporter un équilibre budgétaire capable à la fois de soutenir les projets en cours et les nécessités de fonctionnement, mais aussi de garantir l'équilibre et la solidité budgétaire sur le long terme au-delà d'un seul mandat.

Au-delà des dimensions très concrètes que portent naturellement un tel projet, il s'agit également de soutenir une ambition politique au sens noble du terme. La conviction de l'intérêt d'une action intercommunale, la confiance dans la nécessité d'un enracinement communal, dans la capacité des élus communaux à trouver les chemins d'une coopération pertinente autant qu'une recherche constante des moyens d'organiser un territoire d'action, de solidarité et d'équité non seulement entre commune mais aussi entre concitoyens constituent, les valeurs référentes, socle de ce projet de territoire.

ENJEUX IDENTIFIES

- Difficultés de recrutement récurrentes sur le département de la Haute-Savoie, pour les remplacements ponctuels ou permanents
- Nécessité d'expertise des agents des collectivités dans un contexte de désengagement de l'Etat sur certaines missions, notamment administratives, RH et comptables
- Optimisation de la gestion de certaines fonctions supports permettant des économies d'échelles
- Répondre à l'obligation de dématérialisation des procédures en mettant en place les outils informatiques (matériel, logiciels) et réseaux nécessaires
- Expertise technique requise pour maîtriser les propositions des fournisseurs et l'utilisation et le dépannage au quotidien du matériel de travail

GESTION ACTUELLE

Dans le cadre d'une solidarité intercommunale, la communauté de communes met à disposition du personnel comptable auprès des communes en difficulté ponctuelle (remplacement temporaire, attente de recrutement...). Sur le plan informatique, des outils sont mutualisés notamment dans le cadre de la prospective financière (SIMCO) et de la communication auprès des habitants (Info Flash).

OBJECTIFS

EXEMPLES D' ACTIONS

Moyens humains, matériels et calendaires à définir en fonction des décisions

Etudier l'opportunité et mettre en œuvre le développement d'une mutualisation de moyens

*Développement de mise à disposition de personnel
Etude de l'opportunité de mettre en place des services relais entre les communes et les fournisseurs d'outils et de réseaux
Outils informatiques
Restauration scolaire*

Améliorer la mutualisation d'outils et de leur gestion

*Mise en place de nouveaux outils
Mise en place de groupements de commande*

→ MOYENS PRESSENTIS (INSTANCES DE TRAVAIL, MOYENS TECHNIQUES...)

- Création d'un groupe de travail autour de la thématique de la mutualisation et du soutien aux communes
- Bureau des maires
- Présidence, vice-présidences

ENJEUX IDENTIFIES

- Réaliser des analyses juridiques rapides dans la gestion quotidienne des communes et de l'intercommunalité
- Besoin de réactivité dans la gestion des affaires foncières communales et intercommunales dans le cadre des travaux d'aménagements publics
- Difficulté à solliciter les notaires pour la mise en place des actes authentiques en leur forme administrative des communes
- Se conformer au code de la commande publique dans l'élaboration et le suivi de marchés publics

GESTION ACTUELLE

La communauté de communes propose un service support de conseil juridique externalisé auprès des communes (société SVP) et a mis en place un service ressource en interne, en charge de la rédaction des actes authentiques en leur forme administrative pour le compte des communes et de l'intercommunalité.

OBJECTIFS*EXEMPLES D' ACTIONS*

Moyens humains, matériels et calendaires à définir en fonction des décisions

Maintenir le système de conseil juridique

Définir la méthodologie de travail pour poursuivre la mise en œuvre de la rédaction des actes authentiques en leur forme administrative pour les affaires foncières

Etudier les opportunités de stratégies de gestion foncière sur certaines compétences intercommunales (zones d'activités, espaces naturels, espaces agricoles...) avec de potentiels partenariats

Conseil départemental, établissement public foncier (EPF74), société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER), avocats spécialisés

Etudier l'opportunité de développer une expertise en matière de marchés publics

Conseil juridique spécialisé

➔ **MOYENS PRESENTIS (INSTANCES DE TRAVAIL, MOYENS TECHNIQUES...)**

- Création d'un groupe de travail autour de la thématique de la mutualisation et du soutien aux communes
- Bureau des maires
- Présidence, vice-présidences

ENJEUX IDENTIFIES

- Forte pression foncière liée à l'augmentation de la population
- Complexification des règles d'urbanisme nécessitant une analyse technique pour accompagner les maires dans leurs décisions d'autorisations
- Contrôler la réalisation des projets dans le respect des autorisations accordées

GESTION ACTUELLE

A ce jour, un service d'instruction des demandes d'urbanisme a été créé au sein de la communauté de communes pour recevoir les usagers souhaitant avoir des informations relatives aux autorisations nécessaires à la réalisation de leurs projets, instruire l'ensemble des demandes d'urbanisme déposées auprès des mairies par les pétitionnaires, organiser les consultations architecturales, organiser ou assister les élus dans les commissions d'urbanisme des communes, rédiger les courriers et arrêtés relatifs aux demandes, accompagner les communes dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme, faire le lien entre les communes et les parties prenantes des demandes d'urbanisme (concessionnaires réseaux et services compétents dans certains domaines).

OBJECTIFS*EXEMPLES D' ACTIONS*

Moyens humains, matériels (notamment véhicules et locaux) et calendaires à définir en fonction des décisions

Développer des moyens de gestion du contrôle de conformité des autorisations d'urbanisme

Accompagnement juridique ou de constat

Recrutement et assermentation d'agents à prévoir en fonction du dimensionnement envisagé

Poursuivre l'instruction des demandes d'urbanisme

Continuer les missions de conseil auprès des communes et des pétitionnaires

Développer un service d'accompagnement juridique des contentieux

→ MOYENS PRESENTIS (INSTANCES DE TRAVAIL, MOYENS TECHNIQUES...)

- Création d'un groupe de travail autour de la thématique de la mutualisation et du soutien aux communes
- Bureau des maires
- Vice-présidences

ENJEUX IDENTIFIES

- Gérer les infractions dans un cadre légal, dans un contexte d'infractions régulières notamment au code de l'environnement (dépôt de déchets sauvages, rejets illégaux dans les milieux aquatiques, dégradation de chemins ruraux, déboisements sauvages) ou d'occupations illicites de terrains

GESTION ACTUELLE

La communauté de communes n'exerce pas de compétence en la matière, mais conseille les communes lorsque celles-ci en font la demande notamment sur les questions d'urbanisme, d'installations illicites de groupes de gens du voyage ou de dépôts sauvages de déchets.

OBJECTIFS

Mettre en place des moyens d'accompagnement des maires des communes pour l'exercice de leur pouvoir de police dans le cadre de la gestion des infractions liées à des compétences intercommunales notamment espaces naturels, déchets, gestion d'aires d'accueil des gens du voyage

EXEMPLES D' ACTIONS

Moyens humains, matériels (notamment locaux et véhicules) et calendaires à définir en fonction des décisions

Actions de conseil

Rédaction d'actes

Mise en place de moyens humains de contrôle à travers le recrutement et l'assermentation d'agents de type garde-champêtre, brigade verte...

→ **MOYENS PRESENTIS (INSTANCES DE TRAVAIL, MOYENS TECHNIQUES...)**

- Création d'un groupe de travail autour de la thématique de la mutualisation et du soutien aux communes
- Bureau des maires
- Présidence, vice-présidences

ENJEUX IDENTIFIES

- Développement des outils informatiques
- Garantir le dynamisme des structures du territoire pour améliorer l'attractivité et favoriser la lecture publique

GESTION ACTUELLE

Les bibliothèques sont gérées au niveau communal avec différents modes de fonctionnement : personnel dédié pour les 3 plus grandes communes, appui sur des associations et leurs bénévoles pour les 7 autres bibliothèques. La communauté de communes s'est chargée de la mise en réseau des 10 bibliothèques du territoire. La création du réseau IDELIRE a permis de soutenir et de fédérer l'ensemble des bibliothèques et d'enrichir l'offre disponible pour les usagers. Ce projet s'est traduit par l'informatisation de toutes les bibliothèques du territoire (logiciels et matériel informatique) et la mise en place d'un portail internet valorisant les actions du réseau, facilitant la découverte de l'offre disponible dans les bibliothèques et permettant un accès à des ressources numériques (musique, cinéma, autoformation, presse, jeux vidéo...). Cette action a notamment permis l'uniformisation de la gestion des collections, un soutien au développement de la lecture publique à travers l'achat de collections, la mise en circulation des ouvrages entre bibliothèques grâce à la mise en place d'une navette, ou encore la conduite d'animations autour du livre et de la lecture, action soutenue à travers un contrat territoire lecture avec la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles)

OBJECTIFS

Poursuivre le développement du soutien à l'action des bibliothèques du territoire et des lieux de culture de proximité

EXEMPLES D' ACTIONS

*Développement des collections communautaires
Politique d'acquisition concertée intégrant de nouveaux supports – numérique, jeux...
Accompagnement humain dans le fonctionnement quotidien des bibliothèques, par exemple à travers un poste de bibliothécaire « volante »
Accompagnement des projets d'évolution des bibliothèques – construction, développement, spécificités, complémentarités, accessibilité, recherche de subventions...*

Développer les possibilités de création de lien social, culturel, éducatif et humain par le renforcement du réseau IDELIRE

*Développement de la communication du réseau
Etude des possibilités d'intégration d'une ludothèque
Contribution au développement de l'attractivité du bénévolat local
Proposition d'outils de formations, découvertes et d'échanges ou de démarches participatives aux usagers
Adaptation du service aux évolutions des besoins des usagers – besoins spécifiques, fréquence de la navette...*

→ MOYENS PRESSENTIS (INSTANCES DE TRAVAIL, MOYENS TECHNIQUES...)

- Commission culture
- Groupe des bibliothécaires
- Bureau des maires
- Présidence, vice-présidences

ENJEUX IDENTIFIES

- Maintenir des équipements adaptés à la pratique et aux évolutions réglementaires

GESTION ACTUELLE

La communauté de communes gère les terrains dédiés à la pratique du football sur le territoire, correspondant à 4 équipements intercommunaux. Avec l'aide des communes dans la gestion quotidienne de ces équipements, ils concourent à l'épanouissement et à l'apprentissage du sport pour les enfants.

OBJECTIFS

Développer une gestion durable des équipements des terrains de football, notamment grâce à l'amélioration énergétique des équipements et à l'automatisation de l'entretien des terrains favorisant leur durée de vie

EXEMPLES D' ACTIONS

Gestion de l'eau
Isolation des bâtiments

→ MOYENS PRESENTIS (INSTANCES DE TRAVAIL, MOYENS TECHNIQUES...)

- Création d'un groupe de travail autour de la thématique de la mutualisation et du soutien aux communes
- Bureau des maires
- Présidence, vice-présidences

ENJEUX IDENTIFIES

- Conforter et développer l'insertion sociale et professionnelle
- Développer les solidarités à la bonne échelle de proximité
- Accompagner les habitants à tous les âges de la vie (petite enfance, enfance, jeunesse, adultes, seniors)
- Accompagner les publics fragiles, notamment autour des questions d'accessibilité des équipements et services, de pérennité des établissements de santé...
- Répondre aux exigences du schéma d'accueil des gens du voyage
- Créer du lien social entre habitants

GESTION ACTUELLE

A ce jour l'action sociale de la communauté de communes passe par le soutien à l'épicerie sociale à travers les travaux de rénovation réalisés et un soutien annuel à son fonctionnement, ainsi qu'un soutien à différentes associations permettant d'assurer des services à la jeunesse (MJC intercommunale) et à des publics fragiles (ADMR74, Alvéole...). Concernant Alvéole, la communauté de commune finance conjointement avec les communes une équipe dédiée aux travaux d'espaces verts sur le territoire pour les communes et la communauté de communes. L'intercommunalité a également acquis et rénové un local dont une partie est mise à disposition de l'équipe d'Alvéole.

OBJECTIFS

EXEMPLES D' ACTIONS

Poursuivre le soutien à l'insertion professionnelle des plus éloignés de l'emploi par des chantiers locaux

Création d'un poste de chargé de mission action sociale

*Poursuite du soutien au chantier d'insertion Alvéole
Etude des possibilités d'extension du service de ce chantier et l'opportunité d'une seconde équipe
Lancement d'une réflexion avec Alvéole ou Pôle emploi pour améliorer la communication vers le public concerné et faciliter leur accès aux chantiers d'insertion*

Poursuivre et développer le soutien à l'insertion sociale des publics fragiles et en danger du territoire

*Poursuite du soutien à l'épicerie sociale
Lancement d'une réflexion sur la création d'un centre intercommunal d'action sociale (CIAS) complémentaires aux CCAS des communes, en menant une action d'acquisition et de mise à disposition de logements d'urgence, notamment pour les cas de violences conjugales
Identification des actions complémentaires d'insertion sociale*

Faciliter la cohésion et le lien social sur le territoire

*Lien entre différentes actions telles que l'offre culturelle et l'action sociale
Organisation d'événements intercommunaux de cohésion sociale*

S'assurer d'un bon accès aux services de soins et d'aides à domicile

*Confortement le soutien aux services d'aides à domicile de l'ADMR74
Réflexion sur l'extension de l'emprise foncière du CHAL avec le SMDHAB
Création d'un partenariat avec l'établissement de santé de La Tour dans le cadre de son action auprès des habitants*

Définir et mettre en œuvre une politique seniors sur le territoire

Intégration d'une mise en place d'une stratégie d'implantation d'habitats dits intermédiaires pour les personnes âgées en partenariat avec les promoteurs
Etude des soutiens possibles sur les lieux communs des projets immobiliers et auprès des communes pour les implantations
Accompagnement ou mise en place des actions de lutte contre l'isolement social des personnes âgées

Faciliter l'accès aux services de tous les publics

Elaboration d'une politique d'aides sociales d'accès aux services pour les familles en difficultés
Création des lieux d'échanges entre acteurs sociaux (communes, travailleurs sociaux du pôle médico-social) pour une meilleure lisibilité et coordination de l'action sociale
Soutien du projet de maison France services
Travail sur l'accessibilité à tous les publics en situation de handicap ou à mobilité réduite l'ensemble des équipements communautaires (services publics, naturels, patrimoniaux)
Facilitation d'une mobilité accessible type transport à la demande, notamment pour les seniors
Engagement d'une réflexion sur l'accessibilité de l'ensemble des services, notamment dématérialisés

Aménager les équipements nécessaires à l'accueil des gens du voyage conformément au schéma départemental d'accueil des gens du voyage

Conforter les partenariats avec le Conseil Départemental notamment

➔ **MOYENS PRESSENTIS (INSTANCES DE TRAVAIL, MOYENS TECHNIQUES...)**

- Commission action sociale
- Bureau des maires
- Présidence, vice-présidences

ENJEUX IDENTIFIES

- Besoin de places d'accueil dans tous les modes de garde
- Accompagnement des professionnels du territoire
- Rénovation et développement des crèches et multi-accueils existants
- Développement de solutions d'accueils collectifs au plus près des habitants

GESTION ACTUELLE

La communauté de communes gère la compétence petite enfance dans son intégralité. Concernant les crèches et multi-accueils publics elle passe par une concession de service public avec un prestataire qui gère les crèches de Fillinges, Viuz-en-Sallaz, Saint-Jeoire et Onnion. Une personne au sein des services de la communauté de communes coordonne la compétence, dont les relations avec le prestataire gestionnaire des crèches, mais également les relations avec les familles en recherche d'un mode d'accueil, les assistants maternels du territoire, les porteurs de projets d'accueil (micro-crèches, maisons d'assistants maternels...).

OBJECTIFSEXEMPLES D' ACTIONS

Maintenir et développer l'offre de mode d'accueil individuel

Prestation externe ou recrutement pour assurer une mission d'animation

*Accompagnement de la professionnalisation des assistants maternels du territoire par l'organisation de sessions de formations ou l'aide au montage de dossiers
Création du lien entre les assistants maternels du territoire et avec les autres professionnels de la petite enfance par différents moyens d'échanges et de communication*

Suivre et renouveler le contrat de concession des crèches du territoire

*Lancement d'une réflexion sur l'allotissement du contrat
Proposition de rencontres entre accueil collectif et individuel*

Améliorer et développer l'offre de mode d'accueil collectif

*Engagement d'une réflexion sur l'opportunité de créer une sixième crèche
Soutien et accompagnement des projets de proximité publics ou privés de type micro-crèches, maisons d'assistants maternels
Interrogation sur la faisabilité de construire une nouvelle crèche sur la commune d'Onnion*

Renforcer le partenariat avec la caisse d'allocations familiale CAF74 ainsi qu'avec les services de protection maternelle et infantile (PMI74) et les services du Conseil Départemental en général

*Signature et mise en place de la convention territoriale globale (CTG)
Echanges réguliers
Lien entre les mairies et les porteurs de projets de proximité*

Assurer un service de conseil de qualité pour les familles

Mise en place d'un portail internet à double entrée professionnels/familles pour favoriser la lisibilité
Poursuite de l'information aux familles
Organisation de réunions de rencontre avec les professionnels du territoire

→ MOYENS PRESENTIS (INSTANCES DE TRAVAIL, MOYENS TECHNIQUES...)

- Commission petite enfance
- Bureau des maires
- Présidence, vice-présidences

Document de travail

ENJEUX IDENTIFIES

- Besoin de coordination des acteurs et projets culturels locaux
- Pratiques culturelles créatrices de liens sociaux
- Synergies entre acteurs culturels, éducatifs, commerciaux, artisanaux et industriels du territoire
- Accès à l'enseignement, aux pratiques, au patrimoine et aux programmations culturelles

GESTION ACTUELLE

A ce jour, la communauté de communes a mis en place une programmation culturelle intégrant la participation à des événements nationaux (nuit de la lecture), la mise en place d'un festival sur le territoire (festival Pleine lune), des lectures publiques et des ateliers (slam, contes, écriture...). Elle est également en charge de la valorisation du château de Faucigny. Par ailleurs, l'intercommunalité soutien des événements culturels d'intérêt communautaire à travers sa participation financière au festival des chorales de Mégevette ou encore son soutien à l'association Paysalp via une convention d'objectifs pluriannuelle comprenant une programmation culturelle. Enfin, la communauté de communes est à l'origine de la création de l'EPIC Musique en Quatre Rivière qui a repris l'activité de l'école de musique historique sur le territoire.

OBJECTIFS

Améliorer et développer la promotion des événements culturels à destination du public à travers le développement d'outils de communication en partenariat avec l'office de tourisme Môle et Brasses Tourisme

EXEMPLES D' ACTIONS

Mise en place d'un calendrier des fêtes traditionnelles, foires, carnivals, marchés d'artistes du territoire
Valorisation des initiatives locales d'artisanat, d'art culinaire etc
Accompagnement et coordination des projets de pratiques culturelles peu ou non présentes sur le territoire – danse, art du cirque, art culinaire...)

Mettre en place et animer un réseau des acteurs culturels du territoire et développer les partenariats entre membre du réseau afin de favoriser la diversité des pratiques et rendre l'offre plus lisible

Soutien d'initiatives locales à travers des premières parties de spectacles
Encouragement des partenariats croisés entre les différents acteurs du territoire
Création d'un événement intercommunal rassemblant tous les acteurs du réseau

Pérenniser (notamment la lecture publique et la programmation culturelle itinérante) et enrichir une offre culturelle intercommunale pour tous et facteur de cohésion sociale

Développement de programmations dédiées à certaines populations – petite enfance, publics âgés, en situation de handicaps, publics empêchés
Renforcement du festival Pleine lune, Plein jour plus diversifié dans les lieux, la programmation et ses horaires pour s'adapter aux conditions de représentation et aux publics
Soutien de la diffusion cinématographique sur des lieux insolites, avec des programmations spécifiques ou avec des initiatives d'échanges et d'appropriation cinématographique, de rencontres avec des professionnels

Faciliter l'accès à l'offre culturelle pour tous les habitants

Réflexions sur la mise en place d'un passe culture
Réflexions sur la circulation des publics vers les événements culturels
Réflexions sur l'offre de locaux adaptés aux différents types d'événements culturels

Développer et faciliter l'accès à l'enseignement et à la création culturelle, musicale et artistique

Etude d'opportunité de création d'un centre culturel pluridisciplinaire incluant les activités et ressources pédagogiques à la diffusion de spectacles vivants et de musique

Mise en place une politique d'établissement forte au sein de l'école de musique favorisant la cohésion de l'enseignement musical en son sein et avec les autres structures pédagogiques du territoire

*Réflexion sur la question du transport des élèves
Soutien du développement des enseignements artistiques et des offres de formations en répertoriant les acteurs locaux et les lieux d'expositions en intérieur et en extérieur*

Développement des passerelles entre la pratique amateur et le monde professionnel

Améliorer la valorisation culturelle de sites historiques, naturels ou industriels permettant de renforcer l'identité culturelle du territoire par une appropriation du patrimoine local et une approche artistique singulière

Création de jardins et sentiers d'artistes

*Mise en œuvre d'écritures et des spectacles spécifiques
Détermination d'un nouveau site remarquable d'intérêt communautaire à mettre en valeur*

Renforcer les partenariats avec les services régionaux (Direction Régionale des Affaires Culturelles – DRAC) et départementaux (Savoie Biblio) notamment

→ **MOYENS PRESSENTIS (INSTANCES DE TRAVAIL, MOYENS TECHNIQUES...)**

- Commission culture
- Groupe de travail des partenaires principaux (bibliothécaires, école de musique, MJC, acteurs artistiques du territoire...)
- Bureau des maires
- Présidence, vice-présidence

ENJEUX IDENTIFIES

- Pérennisation des moyens de financement du transport collectifs
- Renforcement des solutions de transports collectif
- Assurer le transport scolaire

GESTION ACTUELLE

La communauté de communes est compétente en matière de mobilité. Concernant le transport collectif des habitants et des scolaires, elle a délégué cette organisation au Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes (SM4CC) qui gère le réseau de transport Proximiti dans son intégralité à l'échelle des communautés de communes Faucigny-Glières, Arve et Salève, du Pays Rochois et des Quatre Rivières.

OBJECTIFS

Etudier les moyens de financement pérennes envisageables pour le transport collectif

EXEMPLES D' ACTIONS

Etude des possibilités d'offres tarifaires adaptées
Etude des possibilités de mise en place d'un versement mobilité
Sollicitation des financements extérieurs

Adapter l'offre aux besoins des habitants du territoire sur le territoire et vers les territoires voisins

Développement de l'offre
Possibilité de mutualisation des transports collectifs et scolaires
Communication sur l'offre existante

→ MOYENS PRESENTIS (INSTANCES DE TRAVAIL, MOYENS TECHNIQUES...)

- Représentants de la Communauté de Communes au sein du syndicat
- Bureau des maires
- Commission action sociale en appui
- Présidence, vice-présidences

ENJEUX IDENTIFIES

- Assurer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement des habitants et des usagers du territoire
- Maintenir une qualité de l'eau satisfaisante
- Préserver la ressource en eau

GESTION ACTUELLE

La communauté de communes délègue l'exercice de ces compétences au Syndicat des Rocailles et de Bellecombe (SRB). Une partie de l'assainissement est gérée par le SIVOM de la Région de Cluses (Saint-Jeoire, Onnion, une partie de La Tour).

OBJECTIFS

Porter les avis et intérêts de la communauté de communes au sein du syndicat

→ MOYENS PRESENTIS (INSTANCES DE TRAVAIL, MOYENS TECHNIQUES...)

- Représentants de la Communauté de Communes au sein du syndicat
- Bureau des maires
- Commission SPIC, déchets
- Présidence, vice-présidences

ENJEUX IDENTIFIES

- Maîtrise des coûts
- Diminution des quantités de déchets produites, notamment de déchets non-recyclable
- Importantes évolutions réglementaires sur le domaine de la gestion des déchets

GESTION ACTUELLE

La communauté de communes est en charge de la politique de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés sur le territoire. L'exercice de cette compétence comprend la gestion des déchetteries du territoire aujourd'hui situées à Saint-Jeoire et Fillinges, avec une construction en cours d'une déchetterie sur Peillonex en remplacement du site de Fillinges, l'achat et la pose des contenants enterrés et semi-enterrés, l'organisation de la collecte et du transport des déchets aujourd'hui par prestations de services, l'organisation du traitement des déchets soit par leur valorisation par des repreneurs soit par leur incinération. Cette dernière partie passe soit par des prestataires, soit par l'adhésion à des syndicats de traitement des déchets, à savoir le SIVOM de la Région de Cluses pour 10 des 11 communes du territoire et le SIFEAGE pour la commune de Fillinges. La communauté de communes est également en charge de la communication dans le cadre de la sensibilisation des usagers, ce qui est soit réalisé en interne soit *via* les syndicats. Concernant les déchetteries, l'accueil des usagers des déchetteries est géré par l'intermédiaire d'une société publique locale (SPL 2D4R).

OBJECTIFS

Optimiser la collecte des ordures ménagères

EXEMPLES D' ACTIONS

Lancement d'une réflexion sur une reprise du service de collecte et de transport
Déploiement des points d'apports volontaires et des points de regroupement
Etude de la possibilité de mutualiser d'équipements
Travail sur l'homogénéisation de l'adhésion aux syndicats
Développement des partenariats avec des éco-organismes

Faire évoluer les ressources financières du service en étudiant la possibilité de mettre en place des tarifications incitatives du service selon le principe de producteur/payeur (TEOM ou REOM incitatives)

Adapter le service aux évolutions réglementaires (notamment l'extension des consignes de tri des plastiques d'emballages, l'optimisation du traitement de certains déchets et la collecte et valorisation des bio-déchets)

Sensibiliser les habitants à la question de la production et de la valorisation des déchets

Encouragements aux changements de comportements dans les achats (circuits-courts, vrac, emballages), la réutilisation (recyclerie), et le recyclage
Travail sur les initiatives 0 déchets
Etude de la possibilité de mettre en place un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés

→ MOYENS PRESSENTIS (INSTANCES DE TRAVAIL, MOYENS TECHNIQUES...)

- Commission SPIC, déchets
- Groupe de travail déchets
- Représentants de la Communauté de Communes au sein des syndicats
- Bureau des maires
- Présidence, vice-présidences

ENJEUX IDENTIFIES

- Visibilité de l'intercommunalité auprès de la population
- Refonte de la communication de la communauté de communes
- Améliorer la présence sur les différents outils de communication dématérialisés

GESTION ACTUELLE

La communication de la communauté de communes auprès des habitants passe actuellement par deux moyens principaux : d'une part une communication sur l'ensemble de l'activité intercommunale *via* les bulletins municipaux des communes membres, d'autre part sur des communications ponctuelles directement auprès des habitants et en alimentant son site internet. Dans ce dernier cas, il s'agit soit d'alertes et informations sur des événements avec l'application Infoflash, soit de communications réalisées dans le cadre de projets ou sur la politique globale de l'intercommunalité. Il n'y a pas de personnel dédié à la communication au sein des services, par choix historique d'appui de chaque commune. La personne en charge du projet concerné au sein des services s'occupe alors soit de l'élaboration du document de communication directement ou avec l'aide d'un prestataire et de sa diffusion (directement ou avec un prestataire). Le site internet et les autres canaux de diffusion (page Facebook notamment) sont alimentés également par le personnel en charge de chaque thématique.

OBJECTIFS

EXEMPLES D' ACTIONS

Création d'un poste de chargé de communication et/ou prestations externes

Refonte de la communication de la communauté de communes

*Etude de la possibilité de recruter une personne en charge de l'ensemble des communications de la communauté de communes ou d'un partenariat avec une ou des entreprises qualifiées en la matière
Lancement d'une refonte du logo et de la charte graphique*

Améliorer la présence de la communauté de communes sur les différents outils de communication dématérialisés

*Site internet
Réseaux sociaux*

Développer des outils de communications spécifiques à chaque thématique / projet en fonction des besoins

→ MOYENS PRESSENTIS (INSTANCES DE TRAVAIL, MOYENS TECHNIQUES...)

- Bureau des maires
- Présidence, vice-présidences
- Commission culture

ENJEUX IDENTIFIES

- Evolution et diversification des outils de promotion touristique
- Prise en compte de l'ensemble du périmètre d'action de cette promotion à l'ensemble des communes
- Amélioration des ressources financières dédiées à la promotion touristique
- Augmentation des demandes d'accueil des camping-caristes
- Soutien à la gestion des équipements touristiques ciblés d'intérêt communautaire

GESTION ACTUELLE

La communauté de communes participe au fonctionnement des offices de tourisme Môle & Brasse tourisme et Les Alpes du Léman.

La communauté de communes n'est pas en charge des équipements touristiques. Elle est néanmoins gestionnaire d'un certain nombre de sites et propriétaire ou agissant en tant que propriétaire pour le château de Faucigny et une propriété attenante, ainsi que pour le lac du Môle. Le château de Faucigny est ouvert au public et est un site privilégié pour l'organisation d'animations culturelles menées par l'intercommunalité ou l'association Paysalp. Le lac du Môle est labellisé espace naturel sensible (voir rubrique dédiée). Il s'agit également d'un espace accueillant un large public.

OBJECTIFS

Développer des offres adaptées aux besoins actuels des usagers et aux atouts du territoire

EXEMPLES D' ACTIONS

*Développement de sentiers numériques
Tourisme local, familial, écologique/vert, agro-tourisme, patrimonial, loisirs 4 saisons*

Aller vers une démarche de promotion touristique transversale avec les autres politiques intercommunales (espaces naturels, culture, sentiers...)

Réfléchir à une simplification des interlocuteurs en matière de promotion touristique

Travail sur les périmètres des offices de tourisme

Etudier la pertinence de mise en place de la taxe de séjour sur l'ensemble du territoire dès 2022, portée par la CC, dans le cadre de la promotion touristique

Elaborer une stratégie de réponse aux besoins des camping-caristes à l'échelle intercommunale

Développement d'aire de vidange adaptée ou l'aménagement d'aires de repos spécifiques

Développer l'attractivité du patrimoine touristique à charge de la Communauté de communes

*Sécurisation des accès aux sites
Lancement de réflexions sur le stationnement aux abords des sites
Confortement de l'accessibilité des sites au public
Travail sur la valorisation des sites*

Etudier l'opportunité de développement d'une compétence plus large en matière de tourisme, notamment concernant la gestion des équipements touristiques définis d'intérêt intercommunal tels que la station des Brasse ou le lac du Môle

*Mise en place d'un soutien à la gestion
Elaboration d'un schéma de développement touristique orienté sur le tourisme 4 saisons et l'adaptation aux changements climatiques et à l'évolution des usages
Uniformisation du balisage des sentiers en lien avec la commission environnement en charge des boucles intercommunales et du schéma de randonnée*

→ MOYENS PRESENTIS (INSTANCES DE TRAVAIL, MOYENS TECHNIQUES...)

- Commission développement économique et promotion touristique
- Bureau des maires
- Présidence, vice-présidence
- Représentants de la Communauté de Communes au sein des offices de tourisme

Document de travail

ENJEUX IDENTIFIES

- Entretien du patrimoine intercommunal

GESTION ACTUELLE

La communauté de communes est gestionnaire d'un certain nombre de sites et propriétaire ou agissant en tant que propriétaire pour le château de Faucigny et un propriété attenante, ainsi que pour le lac du Môle.

Le château de Faucigny est ouvert au public et est un site privilégié pour l'organisation d'animations culturelles menées par l'intercommunalité ou l'association Paysalp. La communauté de commune a réalisé des travaux de restauration et de mise en lumière et sonorisation du site.

Le lac du Môle est labellisé espace naturel sensible (voir rubrique dédiée). Il s'agit également d'un espace accueillant un large public. Des travaux ont été réalisés sur le cheminement ainsi que sur les abords du lac pour en améliorer l'accessibilité tout public et en faciliter la gestion au quotidien.

OBJECTIFS

Poursuivre l'entretien et la valorisation des sites existants en fonction de leurs usages et des enjeux transversaux avec les autres compétences intercommunales

EXEMPLES D' ACTIONS

*Poursuite du travail d'accessibilité
Travail sur la promotion touristique de ces lieux
Intégration des sites à d'autres projets comme les sentiers de randonnée...*

→ MOYENS PRESSENTIS (INSTANCES DE TRAVAIL, MOYENS TECHNIQUES...)

- Commissions culture, développement économique et promotion touristique, environnement agriculture
- Bureau des maires
- Présidence, vice-présidences

ENJEUX IDENTIFIES

- Finalisation du schéma directeur de randonnée
- Aménagement et gestion des boucles intercommunales

GESTION ACTUELLE

La communauté de communes est en charge de la rédaction du schéma directeur de randonnée dans le cadre de ses missions d'ingénierie projet, pour le compte des communes et en son nom. Ce schéma est en cours de finalisation et permettra l'aménagement d'autres boucles de randonnées sur le territoire, en partenariat avec le conseil départemental et sous maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale selon les sentiers.

Cinq sentiers ont été définis d'intérêt communautaire (Boucle Saint-Jean de Tholome – Faucigny – Marcellaz – Peillonex – La Tour, boucle Onnion – Mégevette, boucle Saint-Jeoire – Ville-en-Sallaz, boucle Peillonex – La Tour – Ville-en-Sallaz – Viuz-en-Sallaz, Boucle Peillonex – Fillinges – Marcellaz). Pour ceux-là, l'intercommunalité se charge de l'aménagement et du balisage. Une première boucle équestre, pédestre et VTT, « les Balcons des Grands Prés » a été aménagée.

OBJECTIFS

Finaliser et valider le schéma directeur de randonnée avec le Département

Mettre en place une promotion touristique des sentiers de randonnée en s'appuyant sur les offices de tourisme

Aménager au-moins 2 boucles d'intérêt communautaire (Onnion – Mégevette et Saint-Jeoire – Ville-en-Sallaz)

Entretenir les boucles d'intérêt communautaire aménagées

→ MOYENS PRESSENTIS (INSTANCES DE TRAVAIL, MOYENS TECHNIQUES...)

- Commission environnement agriculture
- Bureau des maires
- Présidence, vice-présidences

ENJEUX IDENTIFIES

- Conciliation des usages en espaces naturels
- Comprendre, respecter et préserver les espaces naturels
- Maîtrise foncière
- Travailler en partenariat avec les territoires et structures voisines

GESTION ACTUELLE

La Communauté de communes travaille sur la gestion des espaces naturels du territoire, plus particulièrement sur les espaces naturels pouvant relever de la politique espaces naturels sensibles du Conseil départemental. L'intercommunalité est ainsi en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un contrat ENS à l'échelle des Quatre Rivières et avec les territoires voisins (Ayze, Bonneville, Saint-André de Boège) permettant la gestion des sites labellisés (Mont Vouan, Prairies du Limonet, Plaine Joux – Hirmentaz, le Môle, le Bois de l'Herbette, le lac du Môle) selon les principes de préservation et de valorisation dans le respect de ces espaces. Cela a notamment permis la restauration de mares forestières, la mise en place d'animations de sensibilisation et de balades de découverte numériques, la sécurisation des meulière du Vouan, mais également l'élaboration d'un schéma de desserte multifonctionnelle, d'une stratégie pastorale et d'un plan de conciliation des usages professionnels et de loisirs en espaces naturels.

Au-delà de la gestion directe de ces espaces naturels sensibles, la communauté de communes est l'interlocuteur privilégié pour travailler sur des politiques environnementales menées à une échelle plus large (contrat ENS du SM3A, contrats verts/bleus,...).

OBJECTIFS

Coordonner et organiser la mise en œuvre d'outils réglementaires (arrêtés municipaux pour la réglementation des usages, notamment de l'accès, de la pratique motorisée...) permettant la conciliation des usages et le contrôle des infractions au code de l'environnement

Mettre en œuvre le plan de valorisation des ENS de manière cohérente

Poursuivre les études en cours, l'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion de chaque ENS

Mettre en place des projets pluri-thématiques

Mener une réflexion sur une politique d'acquisition foncière en espaces naturels et étudier l'opportunité et les moyens de la mettre en œuvre

Continuer de s'investir dans les politiques menées par les partenaires

EXEMPLES D' ACTIONS

Elaboration et mise à disposition de modèles types

Mise en place d'une communication claire à des lieux stratégiques (parkings d'entrée de site) de panneaux d'information et de pictogrammes dans les sites
Communication et sensibilisation du public à ces enjeux

Sensibilisation des randonneurs, des écoliers
Mise en place de panneaux d'information aux abords des sites et d'une signalétique claire et discrète dans les sites ENS

Ecriture d'une notice de gestion pour le Lac du Môle
Finalisation et mise en œuvre de l'ensemble des plans de gestion de chaque site ENS

Réalisation des portes d'entrée de sites ENS

Contrat vert-bleu porté par le SM3A
Contrat de territoire ENS alluviaux porté par le SM3A
Prise en compte du SRADDET et du SRCE dans les documents d'urbanisme

Développer les partenariats avec les territoires voisins, les centres de formation/enseignement/recherche ou encore les interlocuteurs du tourisme (offices de tourisme, associations...)

→ MOYENS PRESENTIS (INSTANCES DE TRAVAIL, MOYENS TECHNIQUES...)

- Commission environnement agriculture
- Bureau des maires
- Présidence, vice-présidences

Document de travail

ENJEUX IDENTIFIES

- Maintien et soutien de l'activité agricole dans le respect de l'environnement
- Valorisation des filières agricoles
- Action foncière
- Gestion de l'eau en alpages

GESTION ACTUELLE

La communauté de communes a élaboré et mis en œuvre un projet agro-environnemental et climatique (PAEC) avec les territoires voisins (CC Faucigny-Glières, Pays Rochois, Arve et Salève, commune d'Habère-Lullin et de Menthonnex-en-Bornes) et suivi et renouvelé son investissement dans le plan pastoral territorial du Roc d'Enfer.

OBJECTIFS

Animer et renouveler les politiques existantes (PPT, PAEC, stratégie pastorale ENS, schéma de desserte multifonctionnelle ENS...) et développer de nouveaux dispositifs territoriaux

Mener une réflexion sur la conciliation de l'activité agricole avec les contraintes naturelles (notamment les questions de cohabitation avec d'autres espèces) et les contraintes d'usages (notamment les usages de loisirs)

Mener une réflexion sur les occupations illicites des terrains agricoles par les gens du voyage

Soutenir la mise en œuvre du schéma de desserte multifonctionnelle garant d'une gestion harmonieuse des espaces naturels

Accompagner les communes dans la gestion foncière dédiée aux activités agricoles en alpage et dans les milieux intermédiaires (acquisition, rédaction de baux ou de conventions d'usage...)

Etudier l'opportunité de développer et promouvoir le commerce en circuit court en lien avec la commission développement économique

Mener des actions de sensibilisation au respect du métier d'agriculteur à destination des usagers (politique ENS)

Contribuer à la mise en place d'une réflexion globale sur la distribution et l'alimentation en eau de bonne qualité

EXEMPLES D' ACTIONS

Etude des possibilités de mise en place de PCAE, PAT...

Elaboration d'une notice de procédure à destination des élus des communes

*Finalisation et diffusion d'une brochure des producteurs
Etude de la possibilité de création ou d'accompagnement de magasins de producteurs*

➔ MOYENS PRESSENTIS (INSTANCES DE TRAVAIL, MOYENS TECHNIQUES...)

- Commission environnement agriculture
- Bureau des maires
- Présidence, vice-présidences

ENJEUX IDENTIFIES

- Démarches intégratives de la transition écologique et énergétique des territoires et des politiques
- Préservation des ressources, de la qualité de l'air et du patrimoine naturel en général
- Travail en coopération avec les territoires voisins et les partenaires autour des politiques environnementales au sens large

GESTION ACTUELLE

La communauté de communes a mis en place une politique de gestion des espaces naturels à travers la politique départementale des espaces naturels sensibles et le contrat vert et bleu mené par le SM3A. Elle suit également une politique partenariale agro-environnementale à travers le plan pastoral territorial (PPT) et la mise en place d'un projet agro-environnemental et climatique (PAEC). Au-delà de la gestion des espaces naturels et des questions agricoles, la consultation des élus des Quatre Rivières a fait ressortir une nécessité à travailler sur des politiques environnementales plus larges. La question des politiques liées aux espaces naturels et à l'agriculture seront abordées de manière plus spécifique dans les parties suivantes.

OBJECTIFS	EXEMPLES D' ACTIONS <i>Moyens humains, matériels et calendaires à définir en fonction des projets</i>
Adopter une approche transversale des politiques environnementales, notamment avec des approches pluri-thématiques faisant appel à la culture, au patrimoine, à la promotion touristique, au développement économique et touristique, à l'action sociale...	<i>Espaces naturels et culture/patrimoine</i>
Elaborer et mettre en œuvre un PCAET	
Contribuer à la mise en œuvre du contrat de relance et de transition écologique (CRTE)	
S'interroger sur les actions à mener en lien avec le plan de protection de l'atmosphère (PPA) de la vallée de l'Arve	<i>Dispositifs de type fonds air-bois, Arve Pure...</i>
Mise en place d'une PTRE et accompagner les dispositifs de rénovation énergétique des bâtiments à travers un Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH)	
Porter politiquement l'importance d'une gestion durable de la ressource en eau auprès des syndicats de gestion des petit et grand cycles de l'eau	

➔ MOYENS PRESENTIS (INSTANCES DE TRAVAIL, MOYENS TECHNIQUES...)

- Commission environnement agriculture
- Eventuellement création d'un groupe de travail transition écologique, PCAET, sous l'égide du vice-président environnement agriculture et du président
- Bureau des maires
- Présidence, vice-présidences

ENJEUX IDENTIFIES

- Demande grandissante des usagers pour avoir accès à des possibilités de mobilités alternatives à la voiture individuelle face aux problématiques de circulation et dans un contexte de transition écologique des territoires
- Interrogation relative au financement des infrastructures et des moyens de transports collectifs et actifs

GESTION ACTUELLE

La communauté de communes a élaboré un schéma de mobilité permettant la réalisation d'une voie cyclable structurante entre Saint-Jeoire et Fillinges et les rabattements correspondants afin de faciliter les déplacements professionnels à l'intérieur du territoire et en direction des territoires voisins (Marignier, Bonne, le CHAL). Le transport en commun fait partie des compétences confiées à un syndicat, le SM4CC.

OBJECTIFS	EXEMPLES D' ACTIONS
	<i>Moyens humains, matériels et calendaires à définir en fonction des projets</i>
Se doter d'une solution de financement pérenne sur les questions de mobilité	<i>Etude de la possibilité de mettre en place un versement mobilité</i>
Repenser et promouvoir l'offre de déplacements alternatifs et collectifs	<i>Covoiturage, plateformes multi-réseaux, Proximiti, TAC, parkings-relais</i>

→ MOYENS PRESSENTIS (INSTANCES DE TRAVAIL, MOYENS TECHNIQUES...)

- Commission environnement agriculture
- Eventuellement création d'un groupe de travail transition écologique, PCAET, sous l'égide du vice-président environnement agriculture et du président
- Bureau des maires
- Présidence, vice-présidences

ENJEUX IDENTIFIES

- Mise à disposition de foncier pour l'implantation et le développement d'entreprises
- Accompagnement des porteurs de projets et des entreprises existantes
- Favoriser l'emploi local
- Promotion des entreprises du territoire

GESTION ACTUELLE

La communauté de communes gère les zones d'activités économiques (ZAE) de Fillinges (Findrol, les Bègues), Peillonex, Saint-Jeoire (Géode, Pallud), La Tour (Taney), Viuz-en-Sallaz (les Tattes). Elle est en charge de la réalisation des nouvelles ZAE (Saint-Jeoire, Peillonex) et de l'extension des ZAE existantes. Par ailleurs, un partenariat a été mis en place avec l'association Initiative Genevois afin d'aider les entrepreneurs du territoire à concrétiser leurs projets de création, reprise et développement d'entreprises.

OBJECTIFS

EXEMPLES D' ACTIONS

Poursuivre les projets de création (notamment la ZAE de Mégevette) et d'extension de ZAE (notamment les ZAE du Taney et de Findrol) et mener des travaux de réfection des ZAE existantes si besoin

Définir l'intérêt communautaire des ZAE relatif aux évolutions des PLU

Promouvoir les entreprises

Développer un parcours d'accompagnement des créateurs, repreneurs et chefs d'entreprises

Accompagner les entreprises au quotidien en favorisant les échanges entre entreprises et intercommunalité ou en favorisant l'accès à l'information

Soutenir les commerces locaux à travers la participation à l'élaboration du DAACL (document d'aménagement artisanal, commercial et logistique) du SCoT

Développer et promouvoir des outils de communication pour mettre en valeur les professionnels du territoire en partenariat avec les offices de tourisme

*Refonte de la signalétique des ZAE
Définition d'une charte graphique utilisable à l'échelle des ZAE et des commerces du territoire
Déploiement de la fibre par le SYANE*

*Etude des possibilités de pépinière, hôtels d'entreprises, espaces de co-working et de télétravail, lieux de stockage
Construction de partenariats (par exemple Initiative Genevois, la Maison de l'Economie et du Développement, Talents du Grand Genevois...)
Commercialisation des espaces par vente ou baux
Prestation externalisée à envisager*

Formations/Informations sur les aides disponibles ou sur l'accès à la commande publique

*Par secteur professionnel – manger local, annuaire des artisans...–
Création du lien entre habitants et professionnels à travers des opérations circuits-courts et autres événements ponctuels*

Porter une action visant à valoriser ou développer les circuits-courts en lien avec les enjeux économiques, agricoles, commerciaux et de développement durable du territoire

→ **MOYENS PRESENTIS (INSTANCES DE TRAVAIL, MOYENS TECHNIQUES...)**

- Commission développement économique et promotion touristique
- Bureau des maires
- Présidence, vice-présidences

Document de travail

ENJEUX IDENTIFIES

- Mettre en œuvre le schéma départemental d'accueil des gens du voyage sur le territoire des Quatre Rivières
- Récurrence des occupations illicites de terrains par des groupes de gens du voyage sur différentes communes du territoire

GESTION ACTUELLE

La communauté de communes a entamé deux projets d'aménagement d'aires d'accueil destinées aux groupes de gens du voyages et acquis en ce sens des terrains sur la commune de Viuz-en-Sallaz.

OBJECTIFS

Moyens humains, matériels et calendaires à définir en fonction des projets

Aménager deux aires d'accueil pour le territoire, selon le schéma départemental, avec une capacité totale de 30 caravanes pour le territoire

➔ MOYENS PRESENTIS (INSTANCES DE TRAVAIL, MOYENS TECHNIQUES...)

- Commission action sociale
- Bureau des maires
- Présidence, vice-présidences

ENJEUX IDENTIFIES

- Importance grandissante de la coopération avec les territoires voisins
- Elaboration et mise en œuvre du SCoT Cœur du Faucigny
- Proximité du pôle métropolitain

GESTION ACTUELLE

La communauté de communes a élaboré et mis en œuvre le SCoT des 3 vallées avec le territoire de la Vallée Verte. Elle fait partie du Syndicat Mixte du SCoT Cœur du Faucigny qui regroupe les territoires intercommunaux des Quatre Rivières de la Vallée Verte, de Faucigny-Glières et d'Arve et Salève.

OBJECTIFS*EXEMPLES D' ACTIONS*

Moyens humains, matériels et calendaires à définir en fonction des projets

Finaliser et contribuer à la mise en œuvre du SCoT Cœur du Faucigny

Accompagnement des communes dans l'intégration du SCoT dans leurs documents d'urbanisme

Mener une réflexion commune avec la Vallée Verte sur les possibilités de fusion des communautés de communes

Mener une réflexion sur les relations entre l'intercommunalité et le pôle métropolitain voisin

→ MOYENS PRESENTIS (INSTANCES DE TRAVAIL, MOYENS TECHNIQUES...)

- Représentants de la Communauté de Communes au sein du syndicat mixte du SCoT
- Bureau des maires
- Présidence, vice-présidences

ENJEUX IDENTIFIES

- Préservation des milieux aquatiques alluviaux et de la qualité de l'air
- Gestion de la ressource en eau
- Protection des inondations dans un contexte d'urbanisation forte sur un territoire contraint et avec des dynamiques hydrauliques importantes

GESTION ACTUELLE

La communauté de communes a délégué l'exercice sa compétence de gestion des milieux aquatiques et de protection des inondations (GEMAPI) au syndicat mixte de l'Arve et de ses affluents (SM3A). Elle a mis en place une taxe GEMAPI pour les habitants tout en maintenant un financement historique direct lié à un engagement fort sur ces thématiques afin de limiter l'impact pour les habitants. Par ailleurs elle a participé à l'élaboration du SAGE (schéma d'aménagement et de gestion de l'eau)

OBJECTIFS

Porter la vision du territoire en participant activement aux comités de rivières

Améliorer le fonctionnement écologique du marais des Tattes

→ MOYENS PRESENTIS (INSTANCES DE TRAVAIL, MOYENS TECHNIQUES...)

- Représentants de la Communauté de Communes au sein du syndicat
- Bureau des maires
- Commission environnement agriculture en appui
- Présidences, vice-présidences

ENJEUX IDENTIFIES

- Nécessité de mutualiser certains services nécessaires pour la population
- Evolutions des modalités de gestion des services à la population
- Démographie importante du territoire
- Evolution des besoins des usagers

GESTION ACTUELLE

La communauté de communes adhère à plusieurs syndicats pour l'exercice de certaines de ses compétences :

- le SM4CC (syndicat mixte des 4 communautés de communes) en charge du développement des transports en commun sur le territoire et vers les territoires voisins, des transports scolaires, de la navette des Brasses et de la piscine d'Onnion,
- le SRB (Syndicat Rocailles et Bellecombe) en charge du réseau et de la ressource en eau potable ainsi que du réseau et du traitement des eaux usées,
- le SIVOM de la Région de Cluses pour le traitement des déchets de 10 communes du territoire, de la sensibilisation de la gestion des déchets et de la gestion de l'assainissement pour Saint-Jeoire et La Tour,
- le SIDEFAGE en charge de la collecte du tri et du traitement des déchets sur Fillinges,

OBJECTIFS

Porter la vision du territoire dans les projets menés par les syndicats

S'assurer de la cohérence des projets avec les enjeux et les particularités du territoire des Quatre Rivières

Mener une réflexion sur la dichotomie des syndicats en charge des déchets

→ MOYENS PRESENTIS (INSTANCES DE TRAVAIL, MOYENS TECHNIQUES...)

- Représentants de la Communauté de Communes au sein des syndicats
- Bureau des maires
- Présidence, vice-présidences

ENJEUX IDENTIFIES

- Accompagnement technique, réglementaire et financier de l'action intercommunale sur le territoire des Quatre Rivières
- Prise en compte des enjeux locaux dans les politiques départementales, régionales ou nationales

GESTION ACTUELLE

La communauté de communes travaille en coopération avec un certain nombre de partenaires départementaux et régionaux soit à travers leur accompagnement des projets du territoire, soit en faisant partie des instances décisionnaires ou consultatives.

OBJECTIFS

Poursuivre et développer les collaborations et partenariats existants avec les différentes instances départementales, régionales et nationales

Porter la vision politique du territoire auprès des instances départementales, régionales et nationales

Mettre en œuvre et poursuivre les contractualisations avec le Conseil Départemental (Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité – CDAS), le Conseil Régional (Contrat Ambition Région – CAR) et l'Etat (Contrat de Relance et de Transition Ecologique)

S'assurer de la prise en compte des enjeux du territoire dans les politiques supra-locales

→ MOYENS PRESSENTIS (INSTANCES DE TRAVAIL, MOYENS TECHNIQUES...)

- Représentants de la Communauté de Communes au sein des différentes instances
- Bureau des maires
- Présidence, vice-présidences

ENJEUX IDENTIFIES

- Evolution des ressources
- Transfert des charges de compétences transférées des communes à l'intercommunalité

GESTION ACTUELLE

La communauté de communes est bénéficiaire de la fiscalité professionnelle unique (FPU), d'une fiscalité additionnelle, de la taxe GEMAPI dont le produit est reversé intégralement au SM3A compétent pour cette GEMAPI, de la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères), ainsi que de fonds genevois reversés par le Département en fonction des habitants frontaliers vivant sur le territoire.

OBJECTIFS

Consolider les finances de la Communauté de communes et les ajuster aux compétences exercées

Travailler dans une préoccupation constante d'une répartition solidaire et équitable de la contribution de l'ensemble des citoyens du territoire aux activités de la Communauté de communes

Préserver un juste équilibre entre la dynamique fiscale communautaire et la dynamique fiscale des communes, réaffirmant ainsi une volonté de la Communauté de communes de ne pas mener une politique d'intégration des communes mais au contraire de préserver l'individualité des politiques communales de l'ensemble de ses membres

→ MOYENS PRESSENTIS (INSTANCES DE TRAVAIL, MOYENS TECHNIQUES...)

- Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
- Bureau des maires
- Présidence, vice-présidences

ANNEXE 6

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES QUATRE RIVIERES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE VALANT DELIBERATION
Le 08 novembre 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi huit novembre, à dix-huit heures trente, le Bureau Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle communautaire de l'immeuble des 4 rivières à VIUZ EN SALLAZ du fait du COVID19, sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Président.

Date de convocation	: 02 novembre 2021
Nombre de délégués en exercice	: 13
Nombre de délégués présents	: 12
Nombre de délégués donnant pouvoir	: 0
Nombre de délégués votants	: 12

Délégués présents :

Barthelemy GONZALEZ-RODRIGUEZ, Bruno FOREL, Luc PATOIS, Sabrina ANCEL, Allain BERTHIER, Pascal POCHAT BARON, Catherine BOSC, Valérie PRUDENT, Max MEYNET-CORDONNIER, Antoine VALENTIN, Christian RAIMBAULT, Laurette CHENEVAL

Etaient excusés :

Daniel REVUZ

20211108-01-DB – Signature d'une convention de financement avec la CCVV pour le travail d'Emilie MACHEDA en charge de la rédaction du CRTE

Monsieur le président rappelle qu'Emilie MACHEDA a été recrutée pour rédiger le Contrat de Relance et de Transition Ecologique CRTE en collaboration avec la Communauté de communes de la vallée verte CCVV. Il convient de signer avec l'intercommunalité voisine, une convention de partenariat afin de permettre le remboursement par la vallée verte du travail réalisé par l'agent à hauteur de 30% du coût de l'emploi entre le 15 juillet et le 31 décembre 2021.

Le coût final serait de 26 000 euros dont 23 500 euros de charges de personnel et 2 500 euros de frais annexes (ordinateurs, déplacements dans les communes, logistique). La clé de répartition retenue est la population, soit 70 % pour la CC4R et 30 % pour la CCVV. Pour rappel, la CCR compte 19 885 habitants en CC4R pour un total des 2 territoires à 28 095 habitants.

Vu le projet de convention de partenariat ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 20200722-02 du Conseil Communautaire des 4 Rivières en date du 22 Juillet 2020 relative à la délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Bureau communautaire ;

Où cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des 12 votants, le bureau communautaire :

- APPROUVE le projet de convention de financement pour le financement de la réalisation du Contrat de Relance et de Transition Energétique avec la CCVV ;
- AUTORISE Monsieur le président à signer le document
- DONNE tous pouvoirs au président pour mettre en œuvre la présente décision ;



Le Président de la CC4R
Bruno FOREL

ANNEXE 7



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Principales orientations de l'État pour le département de la Haute-Savoie dans le cadre de l'établissement des CRTE

Les contrats de relance et de transition écologique ont pour ambition de formaliser dans un cadre conventionnel le partenariat entre l'État et les collectivités territoriales pour la mise en œuvre de leur projet de territoire. Dans le contexte de sortie de la crise sanitaire et afin de préparer les grandes mutations écologiques, économiques, sociales et numériques des territoires, l'État met à disposition de ceux-ci, et dans le respect de leurs règles d'emploi, la totalité de ses instruments d'action publique afin de remplir les objectifs stratégiques définis dans chaque CRTE.

Participant à la mise en œuvre du plan France Relance (circulaire PM du 20/11/2020), les CRTE ont vocation à être plus largement l'instrument de partage d'une vision de long terme pour les territoires de la Haute-Savoie. Ils permettent en particulier de présenter les grands objectifs stratégiques des partenaires, comment ils s'articulent et se complètent mutuellement.

Le présent document porte ainsi les orientations stratégiques de l'État dans le cadre des CRTE du département. Ces orientations déclinent plusieurs des objectifs de la feuille de route interministérielle donnée par le Premier ministre au préfet de la Haute-Savoie.

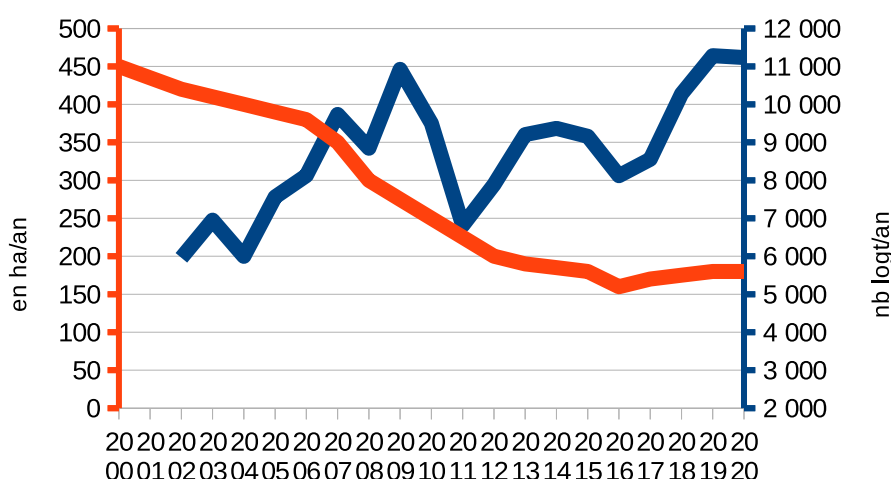
I) Agir pour la transition écologique :

Le préfet de région a mis en place une stratégie eau-air-sol, qui fixe un cap pour orienter dans la durée l'action de l'État et de ses opérateurs en faveur de la transition écologique. Elle a pour but d'accompagner, faciliter et contrôler à l'échelle régionale comme départementale la mise en œuvre des politiques publiques. Cette stratégie s'adapte aux spécificités et aux enjeux de chaque territoire. Elle complète et appuie les actions déjà mises en œuvre par les services de l'État dans les départements, ainsi que les initiatives futures. Cette stratégie ne sera véritablement efficace que si elle est partagée par les partenaires de l'État pour que les changements des pratiques et des consciences se traduisent concrètement sur les territoires. Les acteurs des territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA) démontrent déjà leur engagement à travers leur participation et leurs multiples initiatives. Aussi, cette stratégie, qui se décline en 32 actions autour de trois axes, doit être prise en compte dans le cadre des futurs contrats de relance et de transition écologique (CRTE).

A. Sol

Lutter contre l'artificialisation des sols et l'étalement urbain est une action essentielle et doit engager l'ensemble des acteurs des territoires vers une trajectoire de zéro artificialisation nette (ZAN). Ce principe est également repris dans la loi climat et résilience, qui demande d'abord aux territoires de baisser de 50%, d'ici à la fin de la décennie, le rythme d'artificialisation et de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers. Le zéro artificialisation nette devra être atteint d'ici 2050. Ces objectifs nationaux doivent être déclinés à l'échelle régionale au travers des schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires avec des objectifs territorialisés. Au niveau local, depuis 20 ans, les services de l'État et les collectivités ont engagé un travail important de limitation de la consommation d'espace. Ces efforts doivent se poursuivre en favorisant le renouvellement et l'intensification urbaine pour répondre aux enjeux démographiques et économiques du département et devront se traduire dans les CRTE qui doivent favoriser l'émergence de projets et d'actions limitant l'artificialisation des sols.

En effet, la montée en puissance des schémas de cohérence territoriale (SCoT), le volontarisme des élus et la vigilance de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) et des services de l'État ont permis de diminuer substantiellement les secteurs urbanisables dans les plans locaux d'urbanisme. Concrètement, la consommation annuelle d'espaces agricoles a été divisée par deux en 20 ans, sans pour autant perturber la forte dynamique de construction (cf. le graphique ci-dessous) : **la Haute-Savoie se densifie avec une production de logements sans cesse croissante mais consommant moins d'espace. Le défi majeur pour ce département, qui accueille de plus en plus d'habitants, de les loger, est donc relevable dans le respect de l'environnement.**



L'enjeu en Haute-Savoie pour les 10 prochaines années est de poursuivre la dynamique engagée. A cette fin :

- la vingtaine de communes qui n'ont pas de document d'urbanisme ou un document ancien et permissif doivent s'inscrire rapidement dans la dynamique départementale. **A défaut, la loi climat et résilience prévoit que d'ici 6 ans, aucun permis en extension de l'urbanisation ne pourra être délivré.**
- il faut collectivement inverser le regard et passer d'une logique de « droit à consommer l'espace » à « un devoir de le renouveler », les « objectifs chiffrés de consommation économe de l'espace » des SCoT ne doivent plus être abordés comme un but en soi avec une logique de droit de tirage, mais comme un plafond qui doit être basé sur des analyses précises des potentialités de renouvellement urbain, de densification et de mobilisation des dents creuses.
- enfin, la nécessaire amplification de la densification passe par une ambition plus forte en matière de qualité des aménagements et du bâti. Cela implique une meilleure maîtrise de l'ensemble de la chaîne de l'aménagement, une approche à l'îlot et non à la parcelle, une planification plus axée sur la notion de projet, avec notamment l'élaboration d'une stratégie

foncière et le développement des compétences des collectivités en matière d'aménagement opérationnel. A titre d'exemple, les baux à construction dans les zones d'activités doivent très rapidement devenir la norme. Dans cette optique, en 2021 la dotation générale de décentralisation urbanisme sera mobilisée dans le département pour cofinancer dans les communes bénéficiant du programme petites villes de demain ou de moins de 5000 habitants, des orientations d'aménagement et de programmation visant à concilier la densité et la qualité.

Par ailleurs, le développement du territoire haut-savoyard doit être cohérent avec ses capacités en termes de ressource en eau, d'assainissement, de ressources en matériaux de construction et de gestion des déchets, notamment inertes.

Ainsi, certains territoires importent aujourd'hui 70 % des matériaux nécessaires à la construction depuis des carrières distantes de plus de 30 km et, dans le même temps, n'offrent pas ou peu d'exutoires légaux pour les déchets inertes générés par ces mêmes constructions. Les projets portés par les CRTE constituent une opportunité pour travailler collectivement sur ces questions.

B-Air

La stratégie régionale eau-air-sol a souhaité consacrer l'importance des enjeux sanitaires liés à la préservation de la qualité de l'air, en visant le respect des recommandations de l'organisation mondiale de la santé¹ au-delà des seules valeurs réglementaires.

En Haute Savoie, le bilan ATMO 2020 montre qu'il n'y a plus de résident exposé à des dépassements de ces niveaux pour les particules fines PM10 et les oxydes d'azote (Nox). Toutefois, plus de 40.000 habitants sont exposés à des concentrations trop élevées en PM2,5, essentiellement en vallée de l'Arve, principalement à cause du mauvais chauffage au bois et des déplacements motorisés. Près de 60% de la population départementale, principalement dans les zones agglomérées et sur le littoral lémanique, sont soumis à des niveaux trop importants en ozone (O3) provenant d'une recombinaison, sous l'effet de la chaleur et des UV, dont les Nox sont les principaux vecteurs et, dans une moindre mesure, l'amoniac produit par l'activité agricole.

Tous les territoires sont donc concernés par ces enjeux et fondés à agir notamment à travers leurs plans climat air énergie territoriaux.

Outil central d'amélioration de la qualité de l'air, la révision du plan de protection de l'atmosphère de la vallée (PPA) de l'Arve a déjà conduit en 2018 à ce que les objectifs de celui-ci soient déterminés sur ces recommandations pour les PM10, PM2,5 et les Nox, ainsi que les recommandations d'une étude quantitative d'impact sanitaire.

Sa gouvernance multi-partenariale unique (État/Ademe, région, département, 5 communautés de communes) et la mobilisation qu'elle traduit, ainsi que son plan de 30 actions ciblées et caractérisées adossé à un plan de financement de près de 20 M €, ont d'ailleurs été salués par le Conseil d'État qui a, dès 2020, exclu la vallée de l'Arve des zones soumises à une astreinte.

Il est donc essentiel que les mesures prévues au PPA2 soient effectivement mises en œuvre et que les partenariats se poursuivent à travers les différentes instances et une stratégie de communication commune.

Instaurer des zones à faibles émissions (ZFE) « mobilités » constitue une action phare de ce plan. Pour réduire fortement l'exposition des populations aux oxydes d'azote, très majoritairement émis par les moteurs thermiques des différents types de véhicules, le gouvernement impose désormais l'instauration de zones à faibles émissions "mobilité" (ZFE-m) dans de nombreux territoires.

En Haute Savoie, trois grands territoires sont concernés : la vallée de l'Arve, l'unité urbaine de Genève, couvrant notamment l'agglomération d'Annemasse, et le Grand Annecy. Ces territoires sont déjà tous engagés, au moins partiellement et chacun de leur côté, dans des études de préfiguration souvent volontaires, en application de l'action 23 du PPA pour la vallée de l'Arve, de la convention « ville respirable » pour Annemasse Agglo et à travers son plan climat-air-énergie territorial et l'appel à projet de l'Ademe pour le Grand Annecy.

¹ Les objectifs sont basées sur les recommandations de l'OMS antérieures à celles présentées le 24 septembre 2021

En continuité les uns des autres, notamment de part les grands axes autoroutiers de transit, et couvrant une large majorité des habitants du département, il apparaît important que ces démarches soient concertées, afin d'en faciliter la lisibilité pour les usagers (surtout si ces ZFE prévoient des restrictions de catégories de véhicules ou de limitation de vitesse). Une gouvernance spécifique va donc être mise en place pour la définition de ces ZFE-m, qui couvrent systématiquement et a minima plusieurs établissements publics de coopération intercommunale.

L'instauration de ces ZFE-m doit également être réfléchi sous le double prisme de l'efficacité et de l'acceptabilité. Aussi l'État et les territoires devront veiller à ce que les mesures soient adaptées, progressives et équitables, qu'elles intègrent le plus possible un accompagnement des changements nécessaires et qu'elles offrent des alternatives aux déplacements individuels en véhicules.

C- Eau

L'ambition est d'atteindre le bon état des masses d'eau, de réduire et maîtriser les prélèvements et de concilier les usages dans le contexte du changement climatique, qui doit être pris en compte en amont des projets ayant un impact sur la ressource en eau.

Pour ce faire, le projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Rhône-Méditerranée 2022-2027 compte près de 7 000 mesures à mettre en œuvre pour un montant total sur 6 ans de 3 milliards €, soit environ 506 M € par an (montant comparable au programme de mesures 2016-2021 de 487 M €/an)

Pour chaque masse d'eau du département, le programme de mesures 2016-2021 a pour objet de traiter :

- les pressions à l'origine du risque de non atteinte du bon état (écologique, chimique ou quantitatif) ou du bon potentiel écologique des masses d'eau ; ces mesures tiennent compte de l'avancement de la mise en œuvre du programme de mesures 2010-2015 ;
- les pressions spécifiques qui s'exercent sur les zones protégées et empêchent l'atteinte des objectifs de ces zones ;
- l'atteinte de l'objectif de réduction des émissions, rejets et pertes de substances dangereuses ;
- l'atteinte des objectifs communs à la directive cadre sur l'eau et la directive cadre stratégie pour le milieu marin, pour assurer l'articulation entre ces deux directives.

Deux masses d'eau spécifiques font l'objet d'une attention particulière. En effet, les lacs d'Annecy et du Léman subissent une pression touristique très importante et sont au centre d'enjeux économiques forts. Ils représentent en effet à eux deux près de 100 km de littoral, sur lesquels on dénombre près de 700 autorisations d'occupation temporaire (AOT) pour près de 4000 anneaux, 70 pêcheurs professionnels, ainsi que du transport international.

Les prochaines années constituent un moment charnière pour une bonne adaptation au changement climatique, dans la mesure où de nombreuses autorisations (AOT économiques, concessions portuaires...) doivent être renouvelées pour des durées pouvant aller jusqu'à 30 ans.

D - Prise en compte de la stratégie eau-air-sol dans les financements de l'Etat

La stratégie régionale eau-air-sol a identifié dix actions prioritaires au regard des enjeux de la protection environnementale en région AuRA. Parmi celles-ci, la mise en place d'une modulation des aides de l'État constitue un levier majeur de la préservation des ressources et des milieux. Une bonification a ainsi été mise en place dès 2019, dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), pour les projets de construction ou rénovation de bâtiments exemplaires en termes de performance énergétique.

En 2020, le dispositif a été étendu aux autres dispositifs d'intervention de l'État (DSIL, FNADT), sur l'ensemble des volets de la stratégie, par la mise en place de critères de bonification des subventions. Celles-ci peuvent se voir majorées de 10%, voire de 20% pour les projets les plus vertueux, permettant de porter le taux de subvention jusqu'à 40%, voire au-delà pour des projets à enjeux particuliers. Sont par exemple valorisés les projets de rénovation énergétique permettant une réduction de consommation d'au moins 40%, les constructions neuves très performantes sous-réserve qu'elles ne soient pas consommatrices nettes de foncier non-bâti, les projets permettant de réduire la pollution de l'air et les projets participant à la résilience des territoires notamment au travers des projets de

territoires, à l'utilisation de matériaux bio-sourcés ou issus du réemploi. La réflexion sur un renforcement de ces critères est en cours.

II) La prise en compte d'autres politiques prioritaires et projets locaux structurants :

A-La protection du massif du Mont-Blanc

L'arrêté de protection des habitats naturels (APHN) du Mont Blanc a été signé le 1er octobre 2020.

Second APHN signé en France, après 6 mois de concertation avec l'ensemble des élus et acteurs locaux de la montagne, celui-ci permet de préserver cet espace unique en France en régulant les activités humaines sur les différentes voies d'accès au sommet côté français, sur les 3 communes de St-Gervais-les-Bains, Chamonix-Mont-Blanc et des Houches. Suite à la mise en place du balisage et la distribution de plaquettes d'information via l'ensemble des points d'information touristique, il a d'ores et déjà permis de faciliter la gestion de la fréquentation sur les voies normales cet été.

Un comité de pilotage associant les 3 maires des communes précédemment évoquées, ainsi qu'un comité de suivi avec l'ensemble des acteurs concernés, vont être programmés prochainement, afin de dresser un premier bilan de cette saison estivale. Il permettra de préciser les mesures nécessitant d'être complétées ou renforcées, notamment en matière de navigation aérienne.

B-Renforcer la protection des espaces naturels

Adoptée en janvier 2021, la stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP) vise à développer d'ici 2030 un réseau d'aires protégées couvrant au moins 30 % du territoire terrestre et maritime, dont 10 % sous protection forte. Elle regroupe la stratégie nationale de création d'aires protégées (SCAP, depuis 2010) et la stratégie de création et de gestion d'aires marines protégées (SCGAMP, depuis 2007), en fixant des objectifs beaucoup plus ambitieux.

En mars 2021, suite aux travaux issus de la SCAP, le bilan surfacique est le suivant :

À l'échelle de la région AuRA : 37 % du territoire est sous un régime de protection, dont 3 % sous protection forte.

À l'échelle de la Haute-Savoie, 25 % du département est protégé, dont :

- 18 % sous protection faible (sites Natura 2000, parc naturel régional du massif des Bauges, sites des conservatoires du littoral et des espaces naturels, sites RAMSAR, réserve nationale de chasse et de faune sauvage) ;
- 7 % sous protection forte (réserves nationales, arrêtés de protection de biotopes et d'habitats naturels, réserves biologiques).

Un plan d'actions départemental va être élaboré d'ici à 2023 pour compléter ce réseau d'espaces protégés. Des outils de protection forte tels que les arrêtés préfectoraux de protection de biotope ou les APHN, relativement simples d'un point de vue procédural, seront développés.

C-Habitat-Logement

Avec 10 000 habitants supplémentaires par an dans le département en moyenne, notamment compte tenu de la dynamique frontalière et de la pression touristique, le marché locatif privé est extrêmement tendu avec des niveaux de loyers parmi les plus élevés des villes de province (près de 14 €/m² sur l'agglomération d'Annecy, plus de 15 €/m² sur l'agglomération d'Annemasse).

Cette tension s'observe également sur le prix du foncier, qui a été multiplié par 2,5 sur les 10 dernières années et sur le prix moyen du m² dans le neuf, qui est, au niveau départemental, supérieur à 4 700 € en 2019. Il dépasse les 7 000 € le m² dans le secteur du Mont-Blanc et sur les communes littorales proches d'Annecy. Cette situation crée un obstacle pour les plus modestes mais aussi, de plus en plus, les personnes à revenu moyen, dans l'accès au logement.

Dans ce contexte, les entreprises et les administrations peinent à recruter malgré l'attrait du département, car les difficultés d'accès au logement dissuadent notamment les jeunes actifs et les ménages aux revenus modestes voire moyens.

Le parc HLM départemental, de 48 000 logements, représente seulement 13,4 % des résidences principales, contre 16 % au niveau régional et 17 % au niveau national. Le département comptant désormais 25 000 demandeurs de logements sociaux et la tension sur le marché immobilier haut-savoyard n'ayant jamais été aussi importante, **une dynamique forte de production de logements sociaux doit donc être maintenue**. Le travail collaboratif avec les collectivités et les bailleurs sociaux doit perdurer pour que les nouvelles attentes de la population en termes d'aménagement ou de qualité de l'habitat ne remettent pas en cause les objectifs de production de logements agréés, en locatif comme en accession sociale pérenne.

Des servitudes de mixité sociale ambitieuses dans les documents d'urbanisme sont l'un des premiers leviers pour encourager cette production. L'élaboration de politiques foncières à destination du logement social peut et doit également permettre aux communes et aux EPCI de réaliser des projets en adéquation avec leurs volontés de développement territorial.

L'accélération de la rénovation énergétique des bâtiments est par ailleurs une priorité nationale et doit permettre de contribuer de manière transversale aux atteintes des objectifs de la stratégie eau-air-sol. Sur le plan environnemental, elle constitue un enjeu majeur de lutte contre le réchauffement climatique (à titre d'exemple, en Haute-Savoie, 38% des émissions de gaz à effet de serre (GES) et 54% des consommations d'énergie sont liées au bâtiment) et, sur le plan social, elle permet de lutter contre la précarité énergétique, en réduisant la facture énergétique des ménages, en augmentant la valeur et le confort des logements et en participant indirectement à l'amélioration de la santé publique. Enfin, sur le plan économique, la rénovation énergétique permet la création d'emplois et l'augmentation de l'activité économique du secteur du bâtiment.

Ces enjeux sont particulièrement prégnants en stations de montagne, qui souffrent de la perte de résidences principales et du phénomène de lits froids, avec des logements peu ou pas occupés dont certains sont vétustes et ne peuvent être mis à la location, alors que la tension sur le marché du logement est très élevée et que les travailleurs locaux, pérennes ou saisonniers, ne peuvent se loger.

Cette accélération de la rénovation énergétique nécessite l'impulsion d'une collaboration entre l'État, les collectivités territoriales et les acteurs professionnels du bâtiment et une forte mobilisation des moyens engagés à travers les dispositifs de l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (Anah), la mise en œuvre du service public de la performance énergétique de l'habitat (SPEEH), le plan avenir montagne ou la réhabilitation des logements sociaux.

D-Le plan avenir montagne

La montagne constitue « l'ADN » de la Haute-Savoie et, avec près de 35 millions de nuitées annuelles, 720 000 lits touristiques, 450 M € annuels d'investissements et 17 % de l'emploi salarié qui y est consacré, le tourisme lié en particulier à la montagne constitue une part importante de l'économie du département. Mais ce tourisme est parallèlement fortement consommateur d'espace et générateur de conflits d'usage. Il accroît la pression foncière, fait grimper les prix de l'immobilier au détriment des habitants permanents et augmente la pression sur les milieux naturels et les paysages.

Dans le contexte post-Covid et de changement climatique, le plan avenir montagne dessine une stratégie claire de transition du tourisme de montagne vers un tourisme plus vertueux, plus résilient, plus respectueux des milieux et plus économe en moyens. La transcription de cette stratégie sur le département passe en particulier par :

- une plus grande sobriété en matière de consommation foncière des projets immobiliers touristiques. Compte tenu du volume sans cesse grandissant de lits froids, une politique ambitieuse de reconquête de ces derniers doit être menée, pour répondre aux enjeux touristiques et énergétiques pour lesquels la production d'une offre nouvelle ne peut être la seule réponse. Pour ce faire, l'ensemble des acteurs du secteur pourront s'appuyer notamment sur les méthodes et les retours d'expérience des actions déjà engagées sur le massif,
- un changement de paradigme dans l'aménagement des domaines skiables, porteurs majeurs de l'image « grand public » de nos montagnes, en tant qu'accès privilégiés et facilités aux espaces d'altitude, ce qui passe par des logiques d'aménagement beaucoup plus sobres, plus attentives au respect des paysages et des sols fragiles des espaces d'altitude, supports des activités traditionnelles,

- une meilleure gestion de la fréquentation et des conflits d'usages, condition nécessaire pour garantir à la fois une meilleure acceptabilité locale des projets et une meilleure expérience-client pour les visiteurs,
- des projets touristiques locaux qui partent des atouts et spécificités de chaque territoire, plutôt que des projets qui se standardisent autour des « tendances du moment », au risque de totalement banaliser nos territoires de montagne face aux autres destinations.

E - Accompagner les territoires dans leurs transitions

Continuer à accompagner les territoires par le biais notamment des politiques et programmes pilotés par l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) (Action cœur de ville (ACV), petites villes de demain (PVD), territoire d'industrie, politique de la ville, agenda rural, très haut débit, couverture mobile et inclusion numérique, France services) est un enjeu essentiel pour le département.

Ainsi, le projet de territoire à l'échelle de l'EPCI devra s'inscrire en pleine cohérence avec le projet de territoire élaboré pour les communes PVD (19 communes appartenant à 13 EPCI) ou ACV (Rumilly). La stratégie d'amélioration de l'attractivité résidentielle et commerciale des centres-villes concernés devra impliquer des actions cohérentes en termes de mobilité, d'équipements publics, d'aménagement commercial et de maîtrise de la périurbanisation aux échelons communal et intercommunal. Il faut bien comprendre qu'il est dans l'intérêt de toutes les communes d'un territoire que le centre-ville de la ville centre se porte bien.

Ce projet de territoire doit également prendre en compte les opérations menées par l'ensemble des acteurs publics et privé en matière de déploiement du très haut débit et, d'une manière générale, toutes celles qui visent à améliorer l'accès des services publics aux usagers, en favorisant une approche transversale des différentes politiques publiques concernées (cas par exemple du dispositif France services).

F - Valoriser dans les CRTE la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi

Cette convention s'inscrit dans la nouvelle démarche de contractualisation proposée pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention contre la pauvreté dans les territoires.

Elle prévoit un appui financier de l'Etat sur 3 ans et, à travers cette convention, la Haute-Savoie s'engage à poursuivre trois objectifs nationaux :

- empêcher les sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance à l'atteinte de la majorité ;
- renforcer l'accès aux droits sociaux et le travail social ;
- et améliorer l'orientation professionnelle des allocataires du revenu de solidarité active (RSA).

La convention signée le 24 juillet 2019 engage l'Etat et le conseil départemental à appuyer financièrement des actions spécifiques initiées par cette collectivité et adaptées à ses publics précaires.

G - Valoriser dans les CRTE, le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD)

Ce plan, piloté conjointement par l'Etat et le conseil départemental, définit pour 5 ans la politique territoriale en faveur de l'hébergement, de l'accès au logement ordinaire ou accompagné et du maintien dans le logement des personnes défavorisées (sans abri ou mal logés). Il s'adresse à des publics prioritaires, identifiés dans le cadre de la loi Besson, dite loi DALO, prévoit l'optimisation des partenariats de l'ensemble des collectivités publiques et des acteurs agissant en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées et s'inscrit dans le cadre des différents plans et stratégies en faveur du logement des personnes défavorisées.

Sa mise en œuvre est portée par la volonté de l'État et du conseil départemental d'une plus grande concertation avec les acteurs de l'habitat et d'une action couvrant l'ensemble des besoins du territoire de la Haute-Savoie.